

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 42 (1933)
Heft: 47

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

N° 47
BASEL, 23. November 1933

N° 47
BASEL, 23 novembre 1933

INSERATE: Die einspaltige Nonpareillezeile oder deren Raum 45 Cts. Reklame fr. 1.50 per Zeile. Bei Wiederholung entsprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ: jährl. Fr. 12.—, halbj. Fr. 7.—, vierteljährlich Fr. 4.—, monatlich Fr. 1.50.

AUSLAND: bei direktem Bezug jährl. Fr. 15.—, halbjährlich Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.80. Postabonnemente: Preis bei den ausländischen Postämtern erfragen. Für Adressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts. zu entrichten.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins



Organe et propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Erscheint jeden Donnerstag mit illustrierter Monatsbeilage: „Hotel-Technik“

Zweilundvierzigster Jahrgang
Quarante-deuxième année

Paraît tous les jeudis avec Supplément illustré mensuel: «La Technique Hôtelière»

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts., réclames fr. 1.50 par ligne. Rabais proportionnel pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50. Pour l'ÉTRANGER abonnement direct: 1 an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. 50; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 80. Abonnement à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers. Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-Konto No. V 85 Redaktion u. Expedition: Gartenstrasse No. 46, Basel TELEPHON No. 27.934 Rédaction et Administration: Gartenstrasse No. 46, Bâle Compte de chèques postaux No. V 85

Auszug aus dem Protokoll der Verhandlungen des Zentralvorstandes S.H.V. vom 14./15. November 1933 im Zentralbureau in Basel

Anwesend:
H.H. Zentralpräsident Dr. H. Seiler, Zermatt
Vizepräsident E. Hüni, Genf
F. Borter, Wengen
A. P. Boss, Spiez
O. Egli, Ouchy-Lausanne
W. Fassbind, Lugano
J. Haecy, Luzern
T. Halder, Arosa
K. Höhn, Glarus
L. Meisser, Klosters
E. Pflüger, Rheinfelden
Direktor Dr. Riesen, Zentralbureau.

Fahrpreisreduktionen auf die Belegung des Verkehrs. Durch die beiden Massnahmen, von denen ein günstiger Einfluss auf die Gestaltung der Wintersaison erhofft werden darf, ist den Begehren des S.H.V. zu einem wesentlichen Bestandteil entsprochen worden. Die definitive Lösung der Tariffrage, bzw. eine weitere Herabsetzung der Fahrpreise wird dagegen von der kommenden Sanierung der S.B.B. abhängen.

d) Frage der Telefongebühren. Nach Berichterstattung der Direktion über die bisherigen Schritte bei der Telefonverwaltung und den Stand der bezügl. Verhandlungen beschliesst der Vorstand die Abordnung einer Delegation an die Generaldirektion der Post- und Telegraphenverwaltung zwecks konferenzieller Besprechung und Abklärung des ganzen Fragenkomplexes. Die Delegation wird bestellt aus den Herren Boss, Haecy und Direktor Riesen.

Sitzung vom 14. November, um 20 Uhr

In seinem Eröffnungswort gedankt Herr Zentralpräsident Dr. Seiler des kurz nach der letzten Sitzung erfolgten Hinscheidens des Herrn Fritz Eggmann, Direktor des Hotel Bellevue-Palace in Bern, und widmet dem verstorbenen liebenswürdigen Kollegen einen warmen Nachruf unter Hervorhebung und Anerkennung von dessen vielseitigen Verdiensten um den Berner Hotelier-Verein wie um die gesamtschweizer. Hotellerie, die s. Zt. im Vereinsorgan die gebührende Würdigung fanden. — Das Andenken des Verstorbenen wird in üblicher Weise geehrt.

Verhandlungen

1. Protokolle der Sitzungen des Zentralvorstandes und der Konferenz der Sektionspräsidenten vom 4./6. September. Nach Anbringung von zwei Ergänzungen werden die beiden Protokolle genehmigt.

2. Mitteilungen des Herrn Zentralpräsidenten. In seinen Mitteilungen gibt Zentralpräsident Dr. Seiler u. a. Kenntnis von einer Zuschrift der Generaldirektion S.B.B., wonach in Erfüllung des mit der S.V.Z. abgeschlossenen Vertrages dem Schweizer Hotelier-Verein in der „Beratenden Kommission des Publizitätsdienstes S.B.B.“ ein dritter Sitz eingeräumt wird. — Des fernern orientiert der Vorsitzende über die Einstellung des Vorstandes des Schweiz. Handels- und Industrie-Vereins zum neuen Wirtschaftskarteil der Bundesverfassung. Wie daraus hervorgeht, stellt sich der Handels- und Industrie-Verein auf den Standpunkt, den Berufsverbänden nur unter bestimmten Vorbehalten Kompetenzen einzuräumen.

3. Durchführung der Beschlüsse der Präsidenten-Konferenz.

a) Eingaben an das Justiz- und Polizeidepartement betr. Hilfsaktion, Pfandnassverfahrn, Hotelbaugesetz, Postulat Nationalrat Meuli. Laut Bericht der Direktion des Zentralbureau hat die Schweiz. Hotel-Treuhand-Gesellschaft unter Berücksichtigung der Beschlüsse der Präsidentenkonferenz am 9. September eine Eingabe an das Departement gerichtet mit dem Verlangen um Ausdehnung der für Kapitalforderungen vorgesehenen Stundung auf die privilegierten Steuern der Kantone und Gemeinden, sowie betr. Sicherstellung der Hilfsdarlehen der S.H.T.G. und Aufhebung der Frist vom 31. Oktober 1933 für die Anmeldungen bei der P.H.O. H. hat diese Eingabe unterstützt und dabei gleichzeitig die Begehren aufgestellt, dass zum Schutze der Pachtverhältnisse im Hotelgewerbe besondere Bestimmungen erlassen und des weitern Einschränkungen des Privatlogiswesens und der Erstellung von Apartment-Häusern durch entsprechende Interpretation des Hotelbaugesetzes geschaffen werden. Im fernern hat Herr Nationalrat Dr. Meuli als Präsident der „Parlam. Gruppe für Touristik, Verkehr und Hotellerie“ zur Unterstützung der Begehren der S.H.T.G. ein Postulat eingebracht. Es darf daher mit der Behandlung der aufgeworfenen Fragen in der Dezember-session der Bundesversammlung gerechnet werden. — Von diesen Mitteilungen wird Kenntnis genommen.

b) Eingabe an das Finanzdepartement. Nachdem der Vorsteher des Departements von unserer Delegation gewährten Audienz den Wunsch auf schriftliche Einreichung unserer Begehren geäußert, ist dies durch eine Eingabe vom 18. Oktober geschehen. Die Eingabe bezieht sich neben der Darlegung der derzeitigen Kapital- und Zinsschuldverhältnisse der Hotellerie auf die dringende Notwendigkeit einer Neuordnung und Herabsetzung der Zinsfussansätze der Banken und andern Hypothekargläubiger unter Berücksichtigung der heutigen Notlage im Gastgewerbe. Das Finanzdepartement hat die Prüfung unserer bezügl. Postulate zugesagt.

c) Eingabe an die S.B.B. und Antwort der Generaldirektion. Bei Beratung dieses Geschäftes wird mit grosser Genugtuung von den Beschlüssen der schweizer. Transportanstalten betreffend die Fahrpreismässigung für den Winterverkehr aus dem Ausland und die Einführung von Sonntagsbillets während der nächsten Wintersaison Kenntnis genommen, welche letztere Massnahme den Bundesbahnen Orientierung bieten soll über die Rückwirkungen der

Verdienstmedaillen an Hotelangestellte

Die verehrl. Mitglieder werden hiemit ersucht, uns Bestellungen, deren Ausführung auf Jahrende oder Weihnachten gewünscht wird, bis 10. Dezember aufzugeben. Zentralbureau S. H. V.



Auskunftsdiensit über Reisebureaux u. Annoncen-Acquisition

Zentrale für Vermittlung von Feriengästen.
Diese im Graubündner Dorfe Fürstenua domizilierte „Zentrale“ gelangt neuerdings mit ihren Anträgen und Offerten an die Hotels. Da es dem Inhaber des Unternehmens offenbar in erster Linie um die Einschreibegelder und den Jahresbeitrag zu tun ist, sind die angeschlossenen Hotels zu entrichten haben, empfehlen wir der Mitgliedschaft erneut, auf diese Offerten nicht einzutreten. Wir gelangen zu dieser Empfehlung auf Grund von Zuschriften aus Mitgliederkreisen, wonach im letzten Sommer angeknüpfte Geschäftsbeziehungen zu der „Zentrale“ in Fürstenua bisher ohne den geringsten Erfolg blieben. Im übrigen werden wir Veranlassung nehmen, die Bündner Behörden auf das Treiben dieses Unternehmens, dessen Inhaber ein Schullehrer ist, aufmerksam zu machen.

folgende Kandidaturen auf: H.H. Zentralpräsident Dr. Seiler, L. Meisser-Klosters und E. Hüni-Genf. — Im fernern nimmt der Vorstand noch Vormer, dass gemäss Vereinbarung mit der „Nationalen Vereinigung“ der Direktor des Zentralbureau S.H.V., Herr Dr. Riesen, an den Sitzungen des Vorstandes und des geschäftl. Ausschusses der S.V.Z. mit beratender Stimme teilnehmen wird. — Endlich beauftragt der Zentralvorstand seine Delegation bei der „Nationalen Vereinigung“, im Falle der Erhöhung der Mitgliederzahl des Vorstandes S.V.Z. die Einräumung einer angemessenen und ihren Beiträgen entsprechenden Vertretung der Hotellerie zu postulieren.

Hierauf werden um 2 1/2 Uhr die Beratungen auf den folgenden Morgen vertagt.

Sitzung vom 15. November, um 8 Uhr

6. Schweizerische Verkehrszentrale.
b) Tätigkeitsprogramm. Nach einem Bericht der Direktion über eine Reihe wichtigster Programmpunkte werden im Hinblick auf die erhöhten Beitragsleistungen der Hotellerie zu handeln der neuen Direktion S.V.Z. verschiedene Wünsche aufgestellt. So betreffend engere Zusammenarbeit zwischen Schweizer Hotelier-Verein und Verkehrszentrale, ausschliessliche Berücksichtigung der Mitgliederhotels unseres Vereins bei der offiz. Reklame der S.V.Z., Vermeidung jeder weitem Belastung des S.H.V. oder seiner Mitglieder für Propagandazwecke der S.V.Z., unentgeltliche Beratung und Aufklärung in Reklamefragen usw. usw. — Diese Programmpunkte und Wünsche sollen vervielfältigt, dem Zentralvorstandsmittgliedern zum Studium zugestellt und an der nächsten Sitzung erneuter Beratung unterzogen werden.

c) Inkasso unserer Beiträge zur Förderung der Verkehrswerbung. Bei Behandlung dieser Frage werden verschiedene Anregungen betr. Termin und ratenweise Bezahlung der Beiträge sowie betr. Berechnungsmodus der Logiernächte (von Kindern, Kurieren) gemacht und der Direktion zum Studium überwiesen. Die Beschlussfassung wird verschoben.

7. Preisnormierung. Die Beratungen gelten zunächst der grundsätzlichen Frage der Abnung von Preisverhelfungen und damit der Aufrechterhaltung des Minimalpreisregulativs und der Preiskontrolle, wobei die Beibehaltung der Preisnormierung als wirtschaftliche Notwendigkeit bezeichnet und beschlossen wird, mit allen gebotenen Mitteln, durch die Sektionen und das Vereinorgan, im Sinne besserer diesbezüglicher Erziehung und Aufklärung auf die Vereinsmitglieder einzuwirken.

Zu eingehender Aussprache gelangen sodann verschiedene Gesuche und Zuschriften von Sektionen und Einzelmitgliedern betr. die Preisgestaltung selbst, darunter Anregungen auf Herabsetzung der Minimalpreise, Verkürzung der Aufenthaltsfrist für Pensionsarrangements, Beibehaltung der Kolonne „Hochsaison“ im Hotelführer, sowie über die Berechnung der Preise für Parties usw. — Nach gewalteter Diskussion konstatiert der Vorstand das allgemeine Vorliegen eines bedenkenlichen Bestrebens in Kreisen der Mitgliedschaft, von dem Beschlusse der Delegiertenversammlung und den Bestimmungen des Preisregulativs abzuweichen und beschliesst, gegen diese Tendenz anzukämpfen durch Aufklärung der Mitglieder über die grosse Bedeutung der Preisnormierung, mit der die Rentabilität der Hotellerie steht und fällt. Desgleichen wird die Preisnormierungskommission eingeladen, über die Innehaltung der Bestimmungen der Preiskontrolle mit aller Strenge zu wachen.

8. Preise der „Extras“ in den Hotels. Es liegen Entwürfe zu einer Aufteilung über Richtlinien für die Preise der „Extras“ in den Hotels“ vor, die längerer Beratung und Prüfung unterworfen werden, wobei der Grundsatz einer Herabsetzung dieser Preise und Anpassung an die heutigen Verhältnisse und Notwendigkeiten alleseitig gebilligt wird, insbesondere auch hinsichtlich der Bargetränke sowie des Zuschlages zu den Gestehtungskosten, der bei den Weinen 100 Prozent nicht übersteigen sollte. Man einigt

sich sodann auf eine Vorlage, welche die Aufteilung der Geschäfte nach Kategorien der Stadt-, Berg- und Saisonhotellerie, bzw. unterschiedliche Preisansätze für diese Kategorien je nach dem Rang der Betriebe vorsieht. Diese Vorlage soll auf die Wintersaison hin der Mitgliedschaft zugestellt werden, mit der Empfehlung, sich bei der Preisberechnung für Extras danach zu richten.

9. Ausichten und Massnahmen für die Wintersaison. Über die Ausichten für die kommende Wintersaison lassen sich vorläufig noch keine annähernd richtigen Schlüsse ziehen oder Vorhersagen machen, da die bei der Direktion eingegangenen Auskünfte durchaus verschiedenartig lauten. Gewisse Hoffnungen dürfen offenbar auf den Winterbesuch aus England, Frankreich und Belgien gesetzt werden. — Hinsichtlich der Massnahmen zur Behebung des Saisonverkehrs verweisen die Mitteilungen der Direktion auf die derzeitigen Wirtschaftsverhandlungen mit Deutschland, auf die Veranstaltung von Extrazügen aus dem Ausland, auf die Herausgabe eines Flugzettels über die Fahrpreisvergünstigungen der Transportanstalten usw. — Im Verlaufe der Diskussion wird eine Anregung vorgebracht betr. Ausgleich der Kursschwankungen des Pfund Sterling, die zur Prüfung im Kontakt mit der Nationalbank entgegengenommen wird.

10. Verschiedene Propagandafragen.

a) Veranstaltung eines II. Touristik-Kongresses. Der Zentralvorstand hält für die nächste Zukunft einen solchen Kongress nicht angezeigt und beschliesst daher, die diesbezügliche Anfrage des Schweizer. Fremdenverkehrsverbandes ablehnend zu beantworten.

b) „Schweizer. Ferien- u. Reisedienst“ in Zürich. Nach Orientierung über Zweck, Ziel und Tätigkeitsprogramm dieser neugegründeten Vereinigung wird angesichts des Vorliegens eines andern wichtigen Projektes der S.V.Z. betr. Organisation von Gesellschafts- und Gruppen-Ferienreisen vorläufig eine abwartende Haltung des S.H.V. beschlossen.

c) Werbefrief-Propaganda. Die Direktion gibt Kenntnis von der bezügl. Offerte der Schweizer. Schreibstuben für Arbeitslose. Es bestehen gewisse Bedenken, da solche Werbefriefe an unbekannte Adressaten vielfach als Aufdringlichkeit beurteilt werden. Im übrigen gehört auch diese Angelegenheit zum Arbeitsgebiet der Schweizer. Verkehrszentrale.

d) Vorschlag Pro Patria, Thun, für eine neue Verkehrswerbung in Verbindung mit der Exportindustrie. Der Vorschlag soll in Zusammenarbeit mit der S.V.Z. geprüft und behandelt werden.

e) Anregung des Herrn Hausheer, Zürich, betreffend Propaganda im Orient. Auch diese Anregung wird zur Prüfung an die S.V.Z. weitergeleitet.

f) Vorschlag Dr. Huber, Uster, betreffend Hotelpropaganda in den Eisenbahnhäusern. Die Verwirklichung dieses Vorschlages trägt u. a. die Gefahr einer Verschleuderung des Hotelführers in sich. Der Vorstand äussert daher Bedenken gegenüber einem solchen Projekt.

g) Verhältnis zu den Reisebureaux der Schweiz. Nach Berichterstattung des Herrn Egli über die Frühjahrsversammlung der Vereinigung Schweizer. Reisebureaux, sowie über deren Bestrebungen und Postulate an die Adresse der Hotellerie, wird beschlossen, die Verhandlungen mit der Vereinigung fortzusetzen, um für das gegenseitige Verhältnis gewisse Richtlinien aufzustellen.

Hierauf werden die Beratungen um 12 1/4 Uhr abgebrochen.

Inhalts-Übersicht

Offizielle Mitteilungen des Zentralbureau — Auszug aus dem Protokoll der Zentralvorstands-Sitzung — Preisvergleiche mit dem Ausland — Initiative betr. den Ausbau der Alpenstrassen — Schweizer. Verkehrszentrale — Nord-Süd-Verbindung für Winter-Autoverkehr — Luzerner Fremdenverkehr — Aus der „Union Helvetica“ — Kleine Meldungen und Notizen.

10. Verschiedene Propagandafragen.

h) Hotelprospektverteilung durch die Prospektzentrale. Die Frage rührt von einlässlichen Berichterstattung und Aussprache auf Grund neuer Vorschläge der Prospektzentrale. Die Angelegenheit beschließt den Aufgabenkreis der S.V.Z., weshalb beschlossen wird, auch hierüber in neue Verhandlungen mit der Verkehrszentrale einzutreten, die sich im Hinblick auf die erhöhten Beitragsleistungen der Hotellerie nunmehr auch mit der Prospektverteilung befassen soll. Bei diesen Verhandlungen muss auf die Gratisverteilung der Prospekte hingewirkt werden, da die Hotels für diese Zwecke mit weitem Belastungen nicht mehr beihilft werden dürfen, nachdem sie die nächsten Jahre neue Spezialbeiträge zur Förderung der Verkehrsverbände, d. h. zugunsten der S.V.Z. auf sich nehmen müssen.

i) Offerte der „Ligue Touristique Belge“. Diese Offerte wird mit Rücksicht auf die hohen Kosten als unrationell gehalten und es wird darauf nicht eingetreten.

k) Gesuch der Film-Finanzierungs-A.-G. betr. Unterbringung der Spielteilnehmer in Hotels. Auf das Gesuch kann in der vorgebrachten Form nicht eingetreten werden. Dagegen soll dem Unterbrecker ein Vorschlag des S.H.V. ausgeschrieben werden, in Fällen, wo es sich um wirklich wertvolle Propaganda- oder Verkehrsmittel handelt, die Frage einer eventuellen Mitwirkung an der Kostendeckung (für Hotelaufenthalte) in Erwägung zu ziehen. Die Prüfung solcher Fälle hätte in Verbindung mit den interessierten Kreisen der betr. Verkehrsgebiete zu erfolgen.

11. Strassenbau-Initiative. Der Vorsitzende berichtet über den Stand dieser Angelegenheit, über die definitive Bildung eines Initiatives (dem auch unser Zentralpräsident als Vertreter der Hotellerie angehört) und gibt sodann den endgültigen Wortlaut des Initiatives bekannt, das auf den Ertrag des Benzinzolls abstellt und davon eine Summe von 10-12 Millionen für den planmässigen Ausbau der Strassen im Alpengebiet und der Zufahrtsstrassen freimachen will. Die Initiative wird von allen am Reiseverkehr interessierten Organisationen unterstützt. Die Angelegenheit gelangt in den nächsten Tagen zum Versand.

Dem Antrag des Vorsitzenden, seine Schritte in der Angelegenheit zu billigen und der Initiative in unsern Kreisen kräftigste Unterstützung angedeihen zu lassen, wird einhellig zugestimmt.

12. Verhältnis zur Union Helvetica. Eingabe betr. Gewerbebesetzung. Das Verhältnis zur U.H., das sich zufolge der Einstellung der Geschäftsleitung U.H. gegenüber dem S.H.V. und der Hotellerie überhaupt in den letzten Monaten immer mehr zuspitzte, bildet Gegenstand einer längeren Aussprache, als deren Ergebnis zuhanden des Zentralbureau Richtlinien und Weleitungen aufgestellt werden für die zukünftige Abwehrstellung gegen unqualifizierbare Angriffe und Brunnengiftungen, namentlich auch gegen die unverantwortlichen Hetzereien gegenüber der Arbeitgebererschaft anlässlich von Propagandavorträgen in den Sektionen der Union Helvetica. Zur Eingabe der Nationalen Arbeitsgemeinschaft, an deren Spitze der Generalsekretär U.H. steht und des „Schweizer Gewerkschaftsbundes“ in Sachen Gewerbebesetzung soll durch eine Gegeneingabe an den Bundesrat Stellung genommen werden.

13. Verhandlungen betreffend Zusammenlegung der beiden Automobilführer. Direktor Riesen gibt einen Überblick über die derzeitige Situation der einschlägigen Verhandlungen sowie über die neuesten Vorschläge, die in Sachen dem S.H.V. unterbreitet werden. Gleichzeitig wird auch über die Gebührengabe des Hotelführers und der Stoppkarte durch die Grenzorgane an einreisende Autotouristen beraten, welche letztere Angelegenheit unter der Ägide der Baudirektoren-Konferenz demnächst eine Neugestaltung erfahren wird. Zur Weiterbehandlung der Führerfrage ist mit den beiden Automobil-Clubs und den Verlegern eine Sitzung auf den 17. November 1933 anberaumt, an welche seitens des S.H.V. die Herren Pfleger und Direktor Riesen abgeordnet werden.

14. Neue Kursausleihe-Initiative. Die Führung dieser Angelegenheit liegt beim Verband der Kursausleiher, der eine Enquete über die Bedürfnisfrage durchführt und nun Führung nimmt mit den Behörden der interessierten Kantone.

15. Entschädigungstarif bei Krankheits- und Todesfällen in den Hotels. Da von Vorrat des Zentralbureau an gedruckten Tarifformularen erschöpft ist, muss ein Neudruck vorbereitet werden, wobei sich die Frage stellt, ob die bisherigen Ansätze den heutigen Verhältnissen noch entsprechen. Diese Frage wird mit dem Zentralbureau mit dem Neudruck beauftragt, unter Berücksichtigung der einschl. Bestimmungen der „Internat. Hotel-Ordnung“.

16. Traktanden der Sitzung des Exekutivkomitees der Intern. Hotel-Allianz in London. Der Zentralvorstand nimmt mit Genugtuung Kenntnis von der Verlegung dieser Sitzung von New York nach London. Die zur Behandlung vorgesehenen Geschäfte geben Veranlassung zu kurzer Aussprache. Dabei wird auch der Meinung Ausdruck gegeben, in diesen Krisenzeiten sollte eine Ausschuss-Sitzung der Allianz pro Jahr genügen. Der Vertreter des S.H.V. an der Londoner-Sitzung, Herr W. Doepfner-Luzern, soll ersucht werden, diese Anregung vorzubringen.

17. Verhältnis zum neuen Verband der Konzertlokal-Inhaber. Im Hinblick auf die Fragen der Musiker-Vermittlung und der Autorgebühren haben sich kürzlich die Inhaber von Konzertlokalen in eine besondere Vereinigung gruppiert und dabei dem Schweizer Wirtverein wie dem S.H.V. im Vorstadium einen Sitz mit beratender Stimme eingeräumt. Der Zentralvorstand nimmt von der Neugründung Kenntnis und beauftragt die Direktion mit der Vertretung des Vereins.

18. Zusammenarbeit mit den Sektionen. Unter Verweis auf die diesbezüg. Beschlüsse der Präsidenten-Konferenz legt die Direktion Vorschläge zu Richtlinien für die regelmäßige Berichterstattung der Sektionen an die „Hotel-Revue“ sowie hinsichtlich der Führungnahme mit der Tagespresse vor.

19. Bericht über die Paritätische Arbeitslosen-Versicherungsgesellschaft P.A.H.O. Vom Bericht des Geschäftsführers der Paho wird Kenntnis genommen.

20. Anregungen der S.P.A. in Genf (Versicherungsnehmerschutz). Dieses Geschäft wird zu eingehender Berichterstattung und Behandlung an einer nächsten Sitzung zurückgestellt.

21. Bericht über die Outsiders (Hotels des Bergues, Régence, Ecu) in Genf. Herr Egli erstattet über den heutigen Stand der Dinge in dieser Angelegenheit einen ausführlichen Bericht, von dem mit grossem Dank Kenntnis genommen wird.

22. Mitgliedschaft der Erziehungsinstitute. Diese Frage ist von grundsätzlicher Bedeutung, da durch die Aufnahme von Erziehungsanstalten als Vereinsmitglied voraussichtlich eine Statutenänderung bedingt und eine Reihe weiterer Fragen, wie z. B. Beitragsmässigkeit, Berechtigung auf die Hilfsaktion usw., aufgeworfen werden. — Es wird nach Antrag des Vorsitzenden beschlossen, vor der abschliessenden Stellungnahme noch nähere Erhebungen durchzuführen über die event. in Betracht fallende Zahl der Institute und die allfällige Beitragshöhe.

23. Bericht der Direktion des Zentralbureau.

a) Arbeitsausschuss der Schweizer Skischule. Die Direktion verweist auf Korrespondenzen und Verhandlungen mit dem Arbeitsausschuss, dahingehend, dass dieser in skitechnischen Fragen einerseits in enger Beziehung stehen zu der Interverbandskommission für Skilauf, in welcher alle grossen Spitzenverbände des Wintersports zusammengeschlossen sind, und andererseits in allen wirtschaftlichen und Propagandafragen mit dem Zentralbureau S.H.V. und der Verkehrszentrale zusammenarbeiten. — Der Zentralvorstand billigt einhellig die bezügl. Stellungnahme der Direktion und beauftragt sie, die Verhandlungen im gleichen Sinne weiterzuführen.

b) Schweizer, Ski-Tourenführer. Vom Schweizer, Skiverband liegt eine Anfrage bzw. Offerte vor betreffend Beilage des Hotelführers oder einer Hotelliste als Anhang (in einer Deckelkarte) der bevorstehenden Edition des „Ski-Tourenführers“, um dadurch die Druckkosten dieses Werkes mittragen zu helfen. — Der dem S.H.V. zugemutete Kostenbetrag wird in der Diskussion als übersetzt bezeichnet. Immerhin erhält die Direktion Kompetenz, auf der Grundlage herabgesetzter Ansätze weiterzuverhandeln.

c) Paritätische Stellenvermittlung für Musiker. Auf Wunsch des Bundesamtes für Industrie, Gewerbe und Arbeit sollen demnächst durch eine kleinere Spezialkommission Vorschläge für die Regelung dieser Angelegenheit ausgearbeitet werden zur Vernehmlassung und Stellungnahme der mitbeteiligten Verbände. — In diese Kommission werden die Herren Pfleger und Direktor Riesen delegiert.

d) Expertenkommission für die Förderung des Käsekonsums. Das Eidgen. Volkswirtschaftsdepartement beabsichtigt die Abhaltung einer solchen Konferenz gegen Ende H. Monats. Als Vertreter des S.H.V. werden hierfür bezeichnet die Herren Zentralpräsident Dr. Seiler und Dr. Imfeld von der Wirtschaftlichen Beratungsstelle.

e) Ruhetagsgesetz. Am 27. November nimmt die Expertenkommission zur Beratung der Vollziehungsverordnung zum Ruhetagsgesetz ihre Verhandlungen wieder auf. Da Herr W. Doepfner wegen Abwesenheit verhindert, wird Herr Egli gebeten, neben der Direktion den Verein an diesen Verhandlungen zu vertreten.

f) Beratende Kommission des Publizitätsdienstes S.B.B. Gemäss den zwischen der Generaldirektion S.B.B. der Verkehrszentrale und dem S.H.V. in Sachen Reorganisation des Propagandawesens abgeschlossenen Verträgen ist unserem Verein in der „Beratenden Kommission“ ein dritter Sitz eingeräumt worden. — Auf Wunsch des Vorstandes erklärt sich der Zentralpräsident zur Annahme dieser Vertretung bereit.

24. Bericht der Wirtschaftl. Beratungsstelle. Der Bericht von Dr. Imfeld wird der vorgezeichneten Zeit halber auf einige wenige Punkte beschränkt und ohne Diskussion zur Kenntnis genommen.

25. Verschiedenes.

a) Ersatzwahlen in die Fachschulkommission. Zu ersetzen sind die bisherigen Kommissionsmitglieder H.H. Fritz Eggmann (verstorben) und Perret (Demission). Es werden einstimmig gewählt die Herren F. Fassbind und Rochat, Vorsteher des städt. Schulwesens von Lausanne.

b) Nächste Vorstandssitzung. Die Wichtigkeit einer Reihe hängiger Geschäfte bedingt eine Sitzung der Vereinsleitung noch vor Beginn der eigentlichen Wintersaison. Als Termin werden die Tage zwischen dem 10.-15. Dezember in Aussicht genommen und eine vorl. Traktandenliste aufgestellt.

Weiter erfolgen noch Mitteilungen über die Eidgen. Fremdenstatistik und über die kürzlich erfolgte Gründung der Schweizer Gastronomischen Gesellschaft, Mitteilungen, die zur Kenntnis genommen werden, worauf der Zentralpräsident die Verhandlungen um 19 Uhr schliessen kann.

Preisvergleiche mit dem Ausland

Man hört heute noch immer, dass trotz unserer tiefen Preislage die Schweizer Hotellerie teurer sei als die des Auslandes. Die Zentralleitung des S. H. V. hat daher beschlossen, diese Sache einmal gründlich abzuklären und wir bitten alle Mitglieder, die von ihren Reklame- oder sonstigen Geschäftsreisen aus dem Ausland zurückkehren, uns die dort erhaltenen Hotelrechnungen und eventuelle sonstige Dokumente, die Auskunft über Hotel- und Restaurationspreise geben, zur Verarbeitung einzusenden und auf jeder Rechnung zu bemerken, welchem Schweizerhaus das ausländische Hotel entspricht. Wir glauben, dass wir auf diese Weise einzig ein richtiges Bild über die tatsächlichen Verhältnisse erhalten, sichern selbstverständlich absolut vertrauliche Behandlung des Materials zu und werden die einzelnen Rechnungen baldmöglichst wieder zurückstellen. Mit bestem Dank für die Mitarbeit!

Wirtschaftl. Beratungsstelle S. H. V.

Initiative betr. den Ausbau der Alpenstrassen

Wie unsere Vereinsmitglieder letzte Woche durch die Tagespresse erfahren haben, ist in Sachen dieser Initiative nunmehr der entscheidende Schritt erfolgt, indem am 15. November 1933 die „Schweizerische Strassenverkehrsliga“ den definitiven Beschluss fasste, ein Volksbegehren für den sofortigen planmässigen Ausbau der wichtigsten Strassenverbindungen im Alpengebiet sowie deren Zufahrtsstrassen vorzubereiten. Die Initiative wird von allen am Reise- und Touristenverkehr interessierten nationalen Verbänden, auch seitens des Schweizer Hotelier-Vereins, unterstützt und hat folgenden Wortlaut:

„Art. 23ter. 1. Der Bund sorgt für den Ausbau der wichtigsten, dem Reise- und Touristenverkehr dienenden Strassenverbindungen im Alpengebiet sowie deren Zufahrtsstrassen. Die Kosten des Baues fallen zu Lasten des Bundes. Die beteiligten Kantone können zu angemessenen Beiträgen herangezogen werden. Der Unterhalt der Strassen ist Sache der Kantone. Vom Ertrag des Zolls auf den Betriebsstoffen der Strassenfahrzeuge bleiben vorab zwanzig Millionen zur freien Verfügung des Bundes. Von dem diese Summe übersteigenden Betrag wird die eine Hälfte den Kantonen an ihre Strassenaufwendungen zur Verfügung gestellt, die andere Hälfte für den Ausbau der Alpen- und Zufahrtsstrassen verwendet. 2. Ein Bundesbeschluss stellt die näheren Bestimmungen auf.“

Mit diesem Schritt der Strassenverkehrsliga wird ein Werk eingeleitet, das für den schweiz. Fremdenverkehr und damit für die Hotellerie sowohl wie für das übrige Wirtschaftsleben des Landes von allergrösster Bedeutung ist. Man darf sich von dessen Verwirklichung eine umfassende Förderung des Autotourismus versprechen, der im Rahmen des gesamten Reisebesuches für unsere Volkswirtschaft einen wichtigsten

Aktivposten darstellt, und es ist daher zu erwarten, dass sich im Interesse des Volksganzen auch die Bahnen mit dem Volksbegehren abfinden werden. Wie an dieser Stelle in einer früheren Nummer dargetan wurde, liegt der rasche Ausbau der Alpenstrassen im Hinblick auf den stets schärferen Wettbewerb der Auslandskonkurrenz im Interesse unseres ganzen Landes und da nunmehr zur Durchführung des Projektes auf die Nutzbarmachung der Erträge aus dem Benzinzoll (man rechnet mit jährlich 10-12 Millionen) abgestellt wird, dürfte der Initiative wohl kaum ernstlicher Widerstand erwachsen. Zumal damit eine weitgehende Arbeitsbeschaffung für die Bevölkerung der Gebirgskantone sowie die Unterstützung und praktische Förderung von Fremdenverkehr und Hotellerie in engstem Zusammenhange stehen.

Wie bereits erwähnt, ist dem Initiativebegehren auch die Unterstützung des S. H. V. zuteil geworden, indem Herr Zentralpräsident Dr. Seiler zu den Mitunterzeichnern gehört, deren Liste übrigens auch sonst Namen trägt von prominenten Parlamentariern, Verkehrsfachleuten und Volkswirtschaftlern von bestem schweizer. Klang.

Die Unterschriftenbogen gelangen in diesen Tagen zum Versand. Wir empfehlen die für unsern Berufsweiz so wichtige Angelegenheit der besonderen Beachtung unserer Vereinsmitglieder, namentlich auch der Sektions- und Gruppenleitungen, mit der Bitte und Aufforderung, in ihren Kreisen mit aller Energie zugunsten der Initiative zu wirken und für deren Zustandekommen ihren ganzen Einfluss aufzubieten.

Schweizerische Verkehrszentrale

Am Donnerstag, den 16. November 1933, tagte in Bern eine ausserordentliche Generalversammlung der „Nationalen Vereinigung zur Förderung des Fremdenverkehrs“, um gemäss den im Monat September angenommenen neuen Statuten, über deren Inhalt an dieser Stelle s. Zt. nähere Angaben erfolgten, die Wahl des Vorstandes vorzunehmen, der nunmehr aus 23 Mitgliedern besteht und den frühere 60 Sitze zählenden und deshalb etwas zu schwerfälligen Verkehrsrat ersetzt.

Unter der Leitung des Tagespräsidenten alt Stadtmann Dr. E. Scherrer aus St. Gallen fand die Wahlhandlung eine rasche Erledigung, erleichtert durch den Umstand, dass die sämtlichen Vorstandsmitglieder des Bundes, der Bundesbahnen, der Postverwaltung, des Schweizer Hotelier-Vereins sowie verschiedene Kantone, Stadtgemeinden und der Subventionen mit mindestens 10,000 Franken Jahresbeitrag besetzt werden konnten, nachdem die Zahl dieser Grossventionen seit der Septembertagung eine entsprechende Vermehrung erfahren. — Die von 71 Delegierten besuchte Versammlung bestellte den Vorstand aus den im Nachstehenden genannten Herren:

als Vertreter des Bundes: Direktor Hunziker, Dr. Hess und Dr. Rothmund; als Vertreter der Bundesbahnen: Generaldirektor Paschoud und Hess, Chef des Kommerziellen Dienstes; als Vertreter der Post-, Telegraphen- und Telefonverwaltung: Generaldirektor Dr. Furrer;

als Vertreter des Schweizer Hotelier-Vereins: Zentralpräsident Dr. H. Seiler, L. Meisser (Klosters) und E. Hüni (Genf); als Vertreter der Subventionen: Regierungsrat Streuli für den Kanton Zürich, Regierungsrat Bösiger für den Kanton Bern, Regierungsrat Wenk für den Kanton Baselstadt, Bankdirektor Petrolini für den Kanton Tessin, Regierungsrat Fazan für den Kanton Waadt, Stadtpräsident Dr. Klöti für die Stadt Zürich, Gemeinderat Raafaub für die Stadt Bern, Direktor Vollmar für die Lötschbergbahn, Direktor Bener für die Rätischen Bahnen, Hotelier Fr. von Almen für den Verkehrsverein Berner Oberland, Direktor Valär für den Verkehrsverein Graubünden, Hotelier Oskar Hauser (Luzern) für den Verkehrsverein Zentralschweiz, Generalsekretär Primault für den Automobil-Club der Schweiz und Präsident Neher (Genf) für den Touring-Club der Schweiz. Zum Präsidenten des Vorstandes wählte die Versammlung sodann mit Akkla-

mation den bisherigen verdienten Präsidenten des früheren Vorstandes der S.V.Z., Herrn Dr. E. Scherrer in St. Gallen.

Im Anschluss an die ausserordentliche Generalversammlung hielt der neue Vorstand eine konstituierende Sitzung ab und bestellte den siebengliedrigen Ausschuss mit Dr. Eduard Scherrer als Präsident, ferner Dr. Hunziker vom eidgenössischen Eisenbahndepartement, Generaldirektor Paschoud von der S.B.B., Oberpostdirektor Dr. Furrer, Dr. Seiler (Zermatt), Meisser, Klosters, und Direktor Vollmar von den Berner Alpen-Bahnen. Angesichts der Beitragsleistung des Kantons Bern im Umfange von 40,000 Franken wurde seitens des bernischen Regierungsvertreter an den Vorstand der Wunsch gerichtet, diesem Kanton eine Vertretung im Ausschuss zu gewähren, welchem Wunsche durch die Wahl des Herrn Vollmar Rechnung getragen wurde. Im übrigen war die Bestellung des Ausschusses durch die Verträge und Subventionen bedingt. — Der Vorstand wählte sodann zum neuen Direktor der schweizerischen Verkehrszentrale Fürsprech Bittel, bisher Stellvertreter des Generalsekretärs der S. B. B., zum Vizedirektor Florian Niederer, bisher Propagandachef der Rätischen Bahn, und zum Propagandachef für Automobilismus, Film und Radio, Dr. Senger, bisher Chef der Publizität bei der Oberpostdirektion. — Ferner wurden als Rechnungsrevisoren gewählt die Herren Direktor Born (Interlaken) und Hotelier J. Haecy (Luzern).

Die neuen Funktionäre der S. V. Z. treten ihr Amt bereits am 1. Dezember nächsthin an.

Sektionen S.H.V.

Sektion Locarno.

Die Sektion Locarno hielt am 14. ds. Mts. eine starkbesuchte Generalversammlung ab und bestellte u. a. ihren Vorstand für die Amtsperiode 1934/35 wie folgt neu: Präsident: Hr. C. A. Reber; Vice-Präsident: Hr. H. R. Marty; Aktuar Hr. A. Panciola; Kassier: Hr. E. Reich; Beisitzer die HH. L. Panciola, G. Pampaluchi, Amstutz. — Tagespräsident G. Mantel verdankte dem abtretenden Vorstand seine grosse Arbeit der letzten 5 Jahre.

Dewar's „White Label“ Whisky. Generalagentur für die Schweiz: Jean Hoegy Import A.-G. Basel 18

Nord-Südverbindung für den Automobilverkehr während der Wintermonate

Wie der nachstehenden Meldung der „Basler Nachrichten“ zu entnehmen ist, scheint auch dieses wichtige Verkehrsproblem seiner baldigen Lösung entgegenzugehen:

„Eine auf Veranlassung des Schweizerischen Autostrassenvereins unter dem Vorsitz von Regierungsrat Wenk (Basel) in Zürich tagende Versammlung von Vertretern des Bundes, der Kantone und der Verkehrsinteressenten über die Frage der Öffnung des Julierpasses im Winter für den durchgehenden Autoverkehr hörte Referate von Ständerat Huonder und Oberingenieur Sütter (Chur) an. In der allgemeinen Aussprache wurden neben zustimmenden Voten auch Vorschläge über die Prüfung der Frage der Offenhaltung des Lukmaniers oder San Bernardins im Winter gemacht und im Zusammenhang damit auch der Wunsch nach Ausbau der Walensestrasse ausgesprochen. Der Vertreter der bernischen Regierung gab die Erklärung ab, dass man das Problem in seiner Totalität erfassen und im Zuge der West-Ost-Verbindung auch für die Offenhaltung von Pillon und Brünig im Winter sorgen sollte. Diese Erklärung wurde vom

Ausschuss zur Prüfung entgegengenommen. Die Versammlung pflichtete schliesslich einstimmig einer Resolution zu, dass die Offenhaltung des Juliers im Winter technisch möglich und vom Standpunkt der schweizerischen Volkswirtschaft dringend notwendig sei. Sie nahm mit Genugtuung Kenntnis davon, dass schon für den Winter 1933/34 ein Abkommen mit der Rätischen Bahn getroffen werden konnte, das den Automobilverkehr Nord-Süd durch die Bündler Alpen garantiert, und beauftragte den Ausschuss des Schweizerischen Autostrassenvereins, im Benehmen mit den eidgenössischen und den interessierten kantonalen Behörden und Verkehrsverbänden ein Komitee einzusetzen, das die finanzielle Frage der Öffnung des Juliers im Winter zu lösen hat.“

Angesichts der besonderen Interessen des schweizer. Reiseverkehrs an der Offenhaltung einer Alpenstrasse für den Winter-Autotourismus darf namens der Hotellerie der Erwartung Raum gegeben werden, die Abklärung der finanziellen Seite des Problems möge nicht auf unüberwindliche Schwierigkeiten stossen und — auch nicht zu lange verzögert werden.

Ausforschung des Aufenthaltes

Wir suchen den derzeitigen Aufenthaltsort der Frau Gräfin Stockau, geb. Baltazzi von der Tschechoslowakei, in Erfahrung zu bringen.

Für gefl. zweckdienliche Auskünfte besten Dank zum voraus, unter Zusicherung strengster Diskretion. Hotel Royal & Westminster, Menton (Frankr.).

Luzerner Fremdenverkehr im Sommer 1933

(V) Die diesjährige Sommersaison schliesst mit einer leichten Frequenzzunahme ab. Es sind nach den Erhebungen des Offiz. Verkehrsbureaus vom 1. April bis 31. Oktober 1933 in den Hotels und Pensionen der Stadt Luzern insgesamt 125 882 Gäste abgestiegen, gegenüber 124 916 im gleichen Zeitraum des Vorjahres und 200 983 im Jahre 1929.

Vergleicht man die am Schlusse dieses Berichtes folgenden Zahlen mit denjenigen des letzten Jahres, so fällt in erster Linie der starke Rückgang der amerikanischen Kundschaft auf. Die Amerikaner-Frequenz ist von 18 209 im Jahre 1932 auf 10 240 gesunken. Dieser Verkehrs-

ischen Valuta die Touristen allgemein mehr als früher auf Einschränkung ihrer Ausgaben bedacht sein mussten, was naturgemäss das wirtschaftliche Ergebnis der Saison trotz der registrierten Gästezunahme nicht zu verbessern vermochte, darf doch mit Genugtuung festgestellt werden, dass die englische Kundschaft die Stadt Luzern und den Vierwaldstättersee immer noch mit Vorliebe zum Reiseziel erwählt.

Frankreich scheint für Luzern und das ganze zentralschweizerische Verkehrsgebiet ein erstklassiges Kundenland zu werden. In der diesjährigen Frequenzstatistik steht Frankreich an dritter Stelle mit 14 523 Gästen, gegenüber 11 712 im Jahre 1932. Aus diesem Resultat ergibt sich die Notwendigkeit, die Propaganda in Frankreich zu verstärken und in Zukunft ein ganz besonderes Augenmerk auf die französische Kundschaft zu richten. Die Schweiz, die — nebenbei gesagt — in der französischen Handelsbilanz eine prominente Rolle spielt, scheint als Bestland in Frankreich erneut Anklang zu finden, besonders in Automobilistenkreisen.

Belgien hat ein ganz ansehnliches Gäste-kontingent geliefert. Es ist dies in Anbetracht der schwachen belgischen Valuta doppelt erfreulich. Allerdings kann die diesjährige Frequenz-ziffer kaum massgebend für die Zukunft sein, da das Anschwellen des belgischen Reisebesuches durch den Pilgerverkehr Belgien—Rom über Luzern verursacht wurde. Trotzdem wird es möglich sein, auch in Zukunft vermehrten Besuch aus Belgien zu erhalten, da der Belgier bekanntlich seit einigen Jahren wieder mit Vorliebe ins Ausland reist. Die von den S. B. B. in Verbindung mit den belgischen Staatsbahnen organisierten Sonderzüge Belgien—Schweiz haben die Reiselust der Belgier mächtig gesteigert. Die regelmässige Durchführung dieser Sonderzüge wäre im Interesse unseres Fremdenverkehrs sehr zu begrüssen.

Holland lieferte uns trotz der wenig günstigen Wirtschaftsverhältnisse (starkes Sinken der Preise der landwirtschaftlichen Produkte, Überproduktion in den holländischen Kolonien, Notlage der holländischen Schiffahrtsgesellschaften) eine stattliche Besucherzahl; ein Beweis mehr, dass auch in Holland durch eine kräftige und zweckdienliche Propaganda noch viel erreicht werden kann.

Deutschland hat nicht enttäuscht, obwohl die Aussichten keineswegs rosig waren. Die Zunahme von 1518 Gästen darf in Anbetracht der Verhältnisse in Deutschland als ein besonderer Erfolg verbucht werden. Grossen Anklang haben die sogenannten „Pauschalarrangements 7 Tage Luzern und Vierwaldstättersee“ gefunden, die in ganz Deutschland durch die Reiseagenturen verkauft wurden und den Reisenden eine bequeme Kalkulation der Ferianausgaben ermöglichen.

Der Mehrbesuch aus Ungarn, Spanien und der Tschechoslowakei steht hauptsächlich in Verbindung mit den Austausch-Sonderzügen, die nach Luzern geführt wurden.

Zusammenfassend kann gesagt werden, dass die abgelaufene Fremdensaison nicht enttäuscht hat. Sie hätte nach der Lage der Dinge im Frühjahr einen weit ungünstigeren Verlauf nehmen können. Wenn auch infolge der bereits erwähnten allgemeinen Spartenzwang der Gäste und der eingeräumten Preisermassigungen alle Wirtschaftszweige in Mitleidenschaft gezogen

wurden, die mit dem Reiseverkehr eng verbunden sind (Hotellerie, Transportmittel, Handel und Gewerbe) darf das Gesamtergebnis doch als befriedigend bezeichnet werden.

Die nachfolgende Vergleichsstatistik 1932—1933 (1. April bis 31. Oktober) zeigt, aus welchen Ländern die 125 882 Gäste Luzerns gekommen und welche Herkunftsländer an der Zunahme oder am Rückgang gegenüber dem Vorjahr beteiligt sind:

Herkunftsland	1933	1932	Zu- oder Abnahme
Schweiz	47 511	49 556	- 2 045
Deutschland	19 876	18 358	+ 1 518
Grossbritannien	9 027	6 908	+ 2 059
Amerika (U. S. A.)	10 240	18 209	- 7 969
Frankreich	14 523	11 712	+ 2 811
Holland	7 297	6 775	+ 522
Belgien	6 968	3 055	+ 3 913
Luxemburg	384	352	+ 32
Dänemark, Schweden, Norw., Finnland,			
Baltische Staaten	731	724	+ 7
Italien	3 538	3 598	- 60
Österreich	1 393	1 017	- 224
Ungarn	482	249	+ 233
Polen	116	141	- 25
Tschechoslowakei	569	410	+ 159
Russland (Ukraine)	41	19	+ 22
Balkanstaaten	193	195	- 2
Spanien	542	253	+ 289
Portugal	49	61	- 12
Mittelamerika	29	44	- 15
Südamerika	153	187	- 34
Canada	579	452	+ 127
Australien	364	207	+ 157
Asien	731	619	+ 112
Afrika	546	555	- 9
Total	125 882	124 916	+ 966

Frequenzzunahme 1933 = 966 Gäste.

Hotelbrand

In der Nacht vom 16./17. November ist das Hotel Schimberg-Bad im Entlebuch bis auf die Grundmauern niedergebrannt. Das Unternehmen gehörte bis vor kurzer Zeit den Geschwistern Enzmann, wurde aber unlängst, wie Luzerner Blätter melden, um die Summe von 140,000 Franken an Frau Klara Meili in Luzern weiterverkauft. Das Hotel wies in seinem dreistöckigen Gebäude 30 Fremdenbetten auf. Es war seit Mitte des Monats September geschlossen, doch waren Vorarbeiten im Gange, um das Unternehmen auf den Winterbetrieb einzurichten. Der Brand brach um 8 Uhr abends aus und dauerte die ganze Nacht. Der Sachschaden ist beträchtlich; dagegen sind andere Opfer nicht zu beklagen.

BERNDORF

Bestecke und Tafelgeräte

schwer versilbert
Berndorfer Krupp Metall-Werk A.-G., Luzern

Zündhölzer
Kunstfeuerwerk und Kerzen jeder Art, Schuhercreme, „ideal“, Bodentisch, „Stahlspäne, Essig-Essenz 80%, etc. liefert in bester Qualität billigst!
G. H. Fischer,
Schweizer Zündhölzer- und Fetzen-Fabrik Fehraltorf (Zch.)
Grgr. 1860, Go'd-Medaille Zürich 1894. — Verlangen Sie Preisliste und Prospekt.

Sie lernen eine Fremdsprache
in 30 Wochen durch briefl. Fernunterricht oder in 2 Monaten hier in Baden. Sprach- in 3, Handels-diplom in 6 Monaten. Garantie. Ref. Sprachschule Tamé, Baden 130.

Kohlen
Schliess & Co., Basel

Gratis
und diskret versenden wir unsere Prospekt über hygienische und sanitäre Artikel. — Gef. 30 Rp. für Versandepesen beifügen.
Casa Dara, 430 Rive, Genf

Perser-Teppiche von Schuster noch nie so billig wie jetzt!
Wir haben mit grossen Neu-Eingängen unser Lager bereichert.
Die Preise sind erstaunlich nieder, die Auswahl selten schön und reichhaltig!
Als **einzige Firma der Schweiz mit eigener, ständiger Organisation in Persien**, geniessen wir den Vorzug sehr günstigen Einkaufs.
Darum kaufen Sie so billig im Teppichhaus
Schuster & Co
St. Gallen und Zürich

A jeune hôtelier
intelligent et actif et disposant de 15 à 20 000 frs., il serait fait une proposition intéressante, concernant l'achat d'un hôtel. Très belle affaire à enlever. S'adresser à Publicitas Bulle, Suisse P 3470 B.

Chef de cuisine
Mitte der 30er Jahre, erste Kraft, mit besten Referenzen, u. Empfchl., **sucht Winterengagement.**
Offerten unter Chiffre R. N. 2551 an die Hotel-Revue, Basel 2.

1 Monat in Genf
Französisch gefläufig garantiert. Über 1000 Personen unterrichtet. Alle Stufen.
ZENTRALSCHULE A.-G.
GENÈVE 68, PLACE CORNAVIN 4

Ich komme überall hin, um Abschlüsse, Nachtragungen, Neueinrichtungen, Inventuren zu besorgen u. Bücher zu ordnen
Emma Eberhard
Bahnhofstr. 100, Zürich
Telephon Klotten 937.207
Revisionen - Expertisen

APERITIF
Bürgermeisterli
Spezialität seit 1815

Alpenkräuter Magenbitter
Der gesündeste magenstärkende Aperitif
Ersten-Actienbrennerei Basel

Erstkl. Tanzpaar
mit Referenzen erster und internationaler Häuser, englische, deutsche, französische, und holländische Sprachkenntnisse.
sucht Engagement für Wintersaison
(evtl. auch mondtl.). Gefl. Angebote an Aenne und Fred Diselhorst z. Zt. Palace Hotel und Ourhaus Davos.

Studenten der englischen Sprache
sind gebeten vorzumerken
The Thomas School of English
435/7 Oxford Street, London W. 1. Bestes System, Bescheidene Preise. Verlangen Sie Prospekt.

Kochlehrstelle
offen, für tüchtigen, intelligenten Jüngling
von 17 Jahren. Etwas französisch erwünscht. Klinik La Colline, s. Territet.

Danseur
entraîneur cherche engagement dans hôtel ou dancing pour la saison d'hiver; fait aussi exhibitions de danses modernes avec danseuse. Faire offres sous chiffre A. T. 2014 à la Revue suisse des Hôtels à Bâle 2.

Fremden-Pension
gut eingerichtet, in erstklassiger Geschäftslage der Südschweiz, mit grossem Kundenkreis ist nur kennenzulernen **sofort abzugeben.**
Eckernahme des Mobiliars Bedingung. Erste Offerten erbeten unter Chiffre P. F. 2010 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Ihre Gäste spielen
nicht gerne mit schlechten Karten. Kaufen Sie Bridge- und Jasskarten beim Spezialisten.
Echte Bridgekart. bei 1 Dutz. 10 Dutz. -81 -74 Cts. per Spiel
J. H. WASER
LIMMATQUAI 122 ZÜRICH

Alleinkoch gesucht
In Pension von 30 Betten im Engadin. Offerten mit Photo, Zeugnis und Lohnsprachen unter Chiffre C. N. 2503 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

GESUCHT zum sof. od. bald. Eintritt in sanatorium-tüchtige, absol. tüchtige, selbständige **Hotel- u. Restaurationköchin** mit ecktr. Heri georb. haben. Jahresstelle. Off. mit Lohnsprachen unter Angabe der Frül. Eintrittstermin, Alter u. Konfession, sowie Zeugnisbeschriften mit Bild sind zu richten unter Chiffre B. L. 2508 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Erstkl. Sporthotel auf der Rigi (160 Betten) sucht für Wintersaison erfahrenen **Direktor**
Ohne allerbeste Referenzen aus gleicher Tätigkeit Anmeldung zwecklos. Nur handgeschriebene Offerten mit Bild an **Bahnhofstr. 50, Zürich.**

Junger, tüchtiger **Trompeter**
auch Posaunist (Ordonanztromp.), wünscht sich einem Orchester oder Länderkapelle auf die Wintersaison anzuschliessen. Suchender war längere Zeit Mitglied einer Appenz. Länderkapelle. Offerten an E. Tobler, Trompeter, Salmshaus (Kornasborn).

Englisch-, französisch- und deutschsprechend

Tochter
aus bester Familie (soeben von England zurück) sucht wiederum Stelle für den **Confiserie-Tea-Room** in grösseren Betrieb, bevorzugt Wintersportplatz, Saison- oder Jahresstelle. Zeugnisse zu denselben. Eintritt nach Wunsch. Off. zu richten unter Chiffre O. N. 2005 an die Hotel-Revue, Basel 2.

Der Gast selbst
macht den Tee, so wie er ihn gerne haben will!
Unsere **Spezial-Tea-Aufguss-Beutel!**
machen tadelloser, hygienischer einwandfreier Eindruck.
Machen Sie den Versuch, Ihr Service wird bestimmt mehr gelobt.
Verlangen Sie unsere Musterdosen à 100 Portionen zu Fr. 6.—. Wir führen Glas- und Krupportionen!
Lambert & Co. Näfels

Wichtige Fahrplannovierung im Verkehr Zürich-Berlin

In Ergänzung unserer Mitteilungen über die Ergebnisse der „Europäischen Fahrplan-Konferenz“ vom Monat Oktober in Bukarest sei noch nachzutragen, dass an dieser Konferenz die Herstellung einer nachfahrlosen Tagesverbindung Zürich-Berlin via Schaffhausen-Stuttgart-Nürnberg beschlossen wurde. Die Abfahrt dieses Morgenschneezuges ab Zürich ist von 7.40 auf 7.09 Uhr vorgeschoben worden, selbstverständlich unter Wahrung aller Anschläge, und die Ankunft in Stuttgart erfolgt schon um 11.23 statt erst nach 12.30 Uhr. Damit wird der Anschluss an den Schnellzug 45 nach Prag erreicht, der seinerseits in Nürnberg denjenigen an den Fernschnellzug München-Berlin erreicht, so dass man Berlin schon um 20.30 Uhr erreicht. Wir haben also eine nachfahrlose Tagesverbindung Zürich-Schaffhausen-Berlin und nebenbei auch noch eine solche Zürich-Schaffhausen-Prag. Dasselbe gilt in der Gegenrichtung, wo der Fernschnellzug FD 80 Berlin-München in Nürnberg an den Schnellzug 46 Prag-Stuttgart-Paris anschliesst, dessen Anschluss wiederum in Stuttgart durch den um mehr als eine Stunde spätergelegten Abendschnellzug 170 nach Schaffhausen-Zürich, an neu 23.24 Uhr abgenommen wird.

Schweizer Mustermesse

7. bis 17. April 1934

(Mitget.)

Es ist immer wieder wichtig, Zweck und Charakter der Schweizer Mustermesse in Erinnerung zu rufen. — Die Schweizer Mustermesse ist eine offiziell anerkannte wirtschaftliche Institution, die auf gemeinnütziger Grundlage der Förderung von Gewerbe, Industrie und Handel dient. Die Messen werden veranstaltet von der „Genossenschaft Schweizer Mustermesse“, deren Kantonale Regierungen, wirtschaftliche Vereinigungen, Banken, Industrielle, Gewerbetreibende und Private angehören. Die Eidgenossenschaft und der Kanton Basel-Stadt unterstützen das Unternehmen mit jährlichen Subventionen.

Für die Beteiligung an der Messe kommen vor allem Fabrikanten und Handwerker mit ihren selbst erstellten Erzeugnissen in Betracht. Ausserdem werden unter gewissen Bedingungen auch Grossisten, Vertreter und Agenten zur Messe zugelassen. Ausschliessliche Detailgeschäfte haben als Aussteller keinen Zutritt. Es wird streng darauf geachtet, dass nur Schweizer Waren ausgestellt werden und nur Bestellungen auf Schweizer Waren entgegengenommen werden. Zu diesem Zwecke bestehen besondere Kontrollkommissionen, die mit der Messedirektion zusammenarbeiten.

Die gleichartigen Warengattungen werden in übersichtlicher Weise in Gruppen vereinigt. Für die Messe 1934 sind folgende Gruppen vorgesehen: 1. Chemie und Pharmazie; 2. Hausbedarfartikel; 3. Wohnungseinrichtungen; 4. Musikinstrumente; 5. Sportartikel und Spielwaren; 6. Kunstgewerbe, Keramik; 7. Uhren, Bijouterie und Silberwaren; 8. Büro-, Geschäfts- und Ladeneinrichtungen; 9. Papier und Papierfabrikate, Lehrmittel; 10. Werbung, Graphik, Verlagswesen; 11. Textilwaren, Bekleidung und Ausstattung; 12. Schuhe und Lederwaren; 13. Technische Bedarfartikel; 14. Erfindungen und Patente; 15. Feinmechanik, Instrumente und Apparate; 16. Elektrizitätsindustrie; 17. Gasapparate, Heizung, sanitäre Anlagen; 18. Maschinen und Werkzeuge; 19. Transportmittel; 20. U-Produkte und Baumaterialien; 21. Diverses.

Als besondere Fachmessen werden im Rahmen der Schweizer Mustermesse 1934 veranstaltet die Uhrenmesse, die Baumesse, die Möbelmesse, die Bürobedarfsmesse. Ferner wird die Messe auch wieder eine besondere Gruppe „Werbung für den Fremdenverkehr“ aufweisen. Die Mustermesse gelangt in der Zeit vom 7. bis 17. April 1934 zur Abhaltung.

Aus der „Union Helvetia“

Über die Nöte des Bedienungspersonals bringt die „U.H.“ in ihrer Nummer vom 10. November längere Ausführungen, die zweifellos in Prinzipalkreisen allgemeine Beachtung finden

würden, wenn sie nicht gleichzeitig mit unberechtigten Anklagen an die Adresse der Arbeitgeber gespickt wären. Wir verkennen die gewiss schwierige Lage des Hotelpersonals durchaus nicht, fragen uns aber, ob es wirklich im Interesse der Angestelltenschaft liegen kann, die Prinzipalität für eine Sachlage und für Dinge verantwortlich zu machen, die als Folgeerscheinungen der Wirtschaftskrise anzusprechen sind und keineswegs der Arbeiterschaft zur Last gelegt werden können, welche unter den Rückwirkungen des Niedruchers im Reiseverkehr materiell und beruflich noch mehr leidet und ungleich schwerere Sorgen und Lasten zu tragen hat.

Wenn die „U.H.“ z. B. in ihrer Schilderung der Nöte des Bedienungspersonals schreibt, die „weitverbreitete Unordnung in der Verwaltung und Verteilung des Trinkgeldes, der Versuch, das Bedienungsgeld auch noch nach Handelsware mit den Gästen zu machen“, vermehre „das Gefühl der Unsicherheit und der Unzufriedenheit“, so muss diese Art der Darstellung in ihrer Verallgemeinerung von Einzelfällen als falsch und tendenziös zurückgewiesen werden. Zweifellos kommen bei den Hunderten und Tausenden von Hotelbetrieben unseres Landes vereinzelt solche Verstösse gegen die Trinkgeldordnung vor, denen das Zentralbüro S.H.V. bei Vorbringung entsprechender Klagen nachzugehen bereit ist. Ihre Zahl ist aber gering und berechtigt nicht zu Übertreibungen und Verallgemeinerungen, wie sie sich das Personalorgan leistet. — Und wenn die „U.H.“ im gleichen Zusammenhang an „gerecht denkende und loyal führende Arbeitgeber“ die Bitte richtet, sich als Berufsmann wie als Mensch des „jungen, verzweifelnden Nachwuchses“ anzunehmen, so drängt sich unwillkürlich das Gefühl auf, diesem Nachwuchs könnte durch Anbahnung loyaler Verhandlungen zweifellos besser gedient werden, als durch fortgesetzte Angriffe und moralische Herabwürdigungen der Prinzipalität.

Seit nachgerade langer Zeit sind wir in der „U.H.“ selten mehr einem Hinweis oder einem Wort begegnet, aus dem man das Bestrebene hätte ableiten können, der heutigen bitterbösen Lage der Arbeiterschaft in der Hotellerie auch nur das geringste Verständnis entgegenzubringen. Da darf man sich denn nicht wundern, wenn zufolge dieser Einstellung und Haltung manche Gelegenheit verpasst wurde, die zur Klärung und Besserung der Situation auch des Personals wertvolle Anhaltspunkte hätte bieten können. Diese Tatsache lässt sich mit haltlosen Verdächtigungen und Anrempelungen nicht aus der Welt schaffen!

Linkorientierung.

Die gleiche Nummer der „Union Helvetia“ bringt ferner eine Meldung über die bereits auch in unserem Blatte (Nr. 43/1933) erwähnten Bestrebungen der Gastgewerbeangestellten Italiens betr. Ersetzung der Trinkgeldablösung durch die Fixbelohnung sowie betr. Arbeitszeitverkürzung. Das Luzerner Personalorgan knüpft daran die Frage, ob diese Bestrebungen von der „Hotel-Revue“ ebenfalls als Linkorientierung angesehen werden? eine wirklich überflüssige Frage, da in der Redaktion „U.H.“ unsere Einstellung zu den Bestrebungen auf Einführung der Fixbelohnung seit langem bekannt ist. Diese Bestrebungen beschlagen übrigens ein wirtschaftliches Problem und haben mit „Linkorientierung“ wenig zu tun.

Aus Mitgliederkreisen

75 Jahre. Wie uns mitgeteilt wird, konnte Herr G. Wehrle, Inhaber der Pension Wehrle in Basel, am 22. November seinen 75. Geburtstag feiern. Wir entbieten Herrn Wehrle aus diesem Anlass unsere herzlichsten Glückwünsche!

Kleine Chronik

St. Moritz. Wie uns mitgeteilt wird, übernimmt Herr Walter Brändlin, Direktor des Palace Hotel & Bellevue in Thun, für die kommende Wintersaison die Direktion des Waldhaus St. Moritz. Wir wünschen allerbesten Erfolg!

Saison-Eröffnungen

Davos-Platz: Eisbahn Davos, 16. November.

Verkehr

Bahnen

Winterverkehr und Fahrpreise der Wengernalp- und Jungfrauabahn.

Der kommende Winter bringt dem Jungfraugebiet die Vervollkommnung einer restlos im Dienste der Skifahrer stehenden Transportorganisation. Als wichtigste Neuerung ist die Öffnung des obersten Teiles der Linie Grindelwald-Scheidegg der Wengernalpabahn für den Winterverkehr zu melden, nachdem es im Laufe dieses Herbstes durch Verbauungen vor Schneerutschgefahr gesichert worden ist. Dadurch ist es möglich geworden, dass die Wengernalpabahn auch im Winter sowohl von Lauterbrunnen-Wengen wie von Grindelwald her bis zur Kulmstatt Scheidegg (2004 m) verkehren kann. — Die Jungfrauabahn fährt während der Wintersaison fahrplanmässig bis zum Jungfraujoch (3457 m). Ausserst billige Taxen, die 30% bis 50% gegenüber den normalen Fahrpreisen ermässigt sind, erleichtern die ständige Benutzung des Bahnnetzes. Sowohl die Wengernalp- als die Jungfrauabahn haben wie die meisten Transportanstalten der Schweiz erstmals ermässigte Wintersonntagsbillette eingeführt. Auf der Wengernalpabahn ist das einfache Billet zur Hin- und Rückfahrt gültig (Ermässigung 30%), auf der Jungfrauabahn gelten halbe normale Retourbillette auf allen Strecken (Ermässigung 50%).

Propaganda

Illustrierter Abreisskalender „Schweiz“ 1934, herausgegeben von der Schweizerischen Verkehrszentrale Zürich und Lausanne. — Diese ausgezeichnete Werbepublikation bedeutet für das Ausland eine Art Prämie, welche durch die Vertreter der Verkehrszentrale, die Schweizerischen Gesandtschaften und Konsulate und die Agenturen der S. B. B. an Reiseagenturen, Clubs und Persönlichkeiten verteilt wird, die dem schweizerischen Reiseverkehr Interesse entgegenbringen; sie ist mit deutschem, französischem, englischem und italienischem Text versehen. In der Schweiz wird dieser Kalender unter dem Titel „Heimat“ („Ma Patrie“) im Buchhandel verkauft, und von unsern Lesenden in der Fremde in Hunderten und Tausenden von Exemplaren erworben. Es braucht wohl kaum darauf hingewiesen zu werden, dass dieses schön illustrierte Propagandamittel im Ausland nachhaltig für die Schweiz werben und das ganze Jahr hindurch die Erinnerung an reizvolle Schweizerlandschaften, Städte und Sitten wach halten wird.

Fremdenfrequenz

Basel. Im Monat Oktober hatten die Basler Hotels 14,966 Gäste zu verzeichnen, was gegenüber dem gleichen Monat des Vorjahres eine Frequenzzunahme von 2700 Personen darstellt. Die Gesamtzahl der Übernachtungen stieg auf 24,117 (22,227) und die mittlere Besetzungsziffer belief sich auf 42,3% gegen 38,9% im Oktober 1932. Die Frequenzzunahme ist vor allem auf den stärkern Besuch aus der Schweiz (Reiseweche) und aus Deutschland zurückzuführen, welche Länder mit je 800 Personen mehr vertreten waren als im Oktober 1932.

Bern. Laut Mitteilung des städt. Statistischen Amtes stiegen im Monat Oktober in Bern 14,832 (Oktober 1932: 13,672) Gäste ab, eine Zahl, wie sie in diesem Monat seit dem Jahre 1927 (Einführung der stadtbüchernen Fremdenstatistik) nie erreicht wurde. Die Zahl der Übernachtungen belief sich auf 31,339 (1932: 28,831). Wie im September die „Listra“, so hat im Oktober die „Revue“ eine deutliche Belebung des Reisebesuches bewirkt. Unter den Gästen entfallen 3579 (3524) auf das Ausland und 11,253 (10,148) auf die Schweiz. Die durchschnittliche Bettenbesetzung belief sich auf 46,9% gegenüber 43,3% im Oktober 1932.

Zürich. Laut Mitteilung des Stat. Bureau sind im Monat Oktober in den Hotels der Stadt Zürich 28,315 Gäste abgestiegen, d. s. 1200 Personen mehr als im Oktober 1932. Die Zahl der Übernachtungen belief sich auf 77,600 gegen 74,600 von Jahresfrist, die durchschnittliche Bettenbesetzung auf 57,0 gegen 55,7 Prozent. — Der Verkehr aus der Schweiz hat gegenüber dem Vorjahr mit 16,260 (16,930) Gästen ein wenig nachgelassen, während der Besuch aus Deutschland mit 1680 (1510) Personen erfreulicherweise zunahm.

Literatur

Steuerbelastung durch die eidg. Krisensteuer. — In der soeben erschienenen Novembernummer der Zeitschrift „Die Schweizerische Aktiengesellschaft“ (Verlag Polygraphischer Verlag A.G. Zürich) veröffentlicht Dr. C. Higy, Abteilungschef der eidg. Steuerverwaltung, eine Abhandlung über die Belastung der Aktiengesellschaften durch die eidg. Krisenabgabe. Er rechnet darin für einzelne Gesellschaften das von ihnen zu zahlende Steuerbeträgnis aus und vergleicht in Zahlen die neue Abgabe mit der eidg. Kriegsteuer. Dass die neue Krisensteuer erträglich sein dürfte, zeigt folgendes Beispiel: Eine Aktiengesellschaft, die ein Kapital von Fr. 100.000.— und einen Gewinn von Fr. 4500.— hat, entrichtet für eine zweijährige Periode Fr. 180.— als Ertragssteuer und Fr. 100.— als Kapitalsteuer. Die Krisensteuer wird von 1934 an in zweijährigen Perioden während vier Jahren bezogen.

Briefkasten der Redaktion

Zur gefl. Notiznahme. Die zweite Fortsetzung des Artikels „Lage der Hotellerie“ muss zufolge Platzmangel auf die nächste Nummer zurückgelegt werden.

Geschäftliche Mitteilungen

Ohne Verantwortlichkeit der Redaktion

„Hafer schafft Blut und Kraft!“

Kranke, Bleichsüchtige und Blutarme werden rasch gesund und kräftig, wenn sie ihre Ernährung zweckmässig gestalten, das heisst alle Reiz- und Genussmittel meiden und sich nur an blutbildende Nahrungsmittel halten. Als natürliche Kraftnahrung von erstaunlicher Wirkung haben sich von jeher KNORR-Haferflocken erwiesen, deren hoher Gehalt an blut- und knochenbildenden Nährstoffen Ärzten und Laien genigsam bekannt ist. Seit Jahrzehnten werden in den Werken der KNORR Nahrungsmittel A.G. in Thynggen (Kanton Schaffhausen) auserlesene, beste Haferarten in geradezu idealer Weise nach wissenschaftlichen Grundsätzen zum Genuss vorbereitet. Bei der sorgfältigsten Reinigung und Enthüllung bleiben dem Haferkörne alle wertvollen Bestandteile erhalten. Die dauernd überwachte, mustergültige Fabrikation sorgt für ein schönes, von Spelzen reines Produkt, das in hygienisch einwandfreier Art im durchsichtigen Cellophane-Beutel a ½ Kilo verpackt zum Verkauf gelangt. Man verlange deshalb ausdrücklich die spelzenfreien KNORR-Haferflocken: Leicht quellend, milchig-süss, mit nur 3 Minuten Kocheit.

Redaktion — Rédaction

Dr. Max Riesen

A. Matti

Ch. Magne

CHAMPAGNE STRUB

verwendete sie unbenützte Räume gewinnbringend durch einrichten einer modernen BAR wir sind spezialisten seit 1863

ed. imber kühlenschrankfabrik zürich

Volontär
Jünger Mann, 24 J., gut präsentierend, kaufmännisch gebildet, deutsch, franz., ital., engl. sprechend, sucht für 2 Monate Beschäftigung in Hotel. Offerten unter Chiffre Y 18735 G an Publicitas St. Gallen.

Sekretärin-Volontärin
Offerten an Edith Schläfli, Kirchstrasse, Grenchen, Kt. Sol.

Erstklassige Tanz- und Konzert-KAPELLE

The Quickers
durch Kontraktverlegung für die diesjährige Wintersaison noch frei. Stammbesetzung 6 Mann mit Attraktionsnummer: Excentriker Bobby Hiriart, Weltmeister im Großskizzen, Bürge für durchschlagenden Erfolg in jeder Beziehung. Abschied bis zu 10 Mann auf Wunsch. Billette erloben an Kapellmeister Bill Mantovani, z. Z. Casino Montbenon, Lausanne. Perm. Adresse: Zürich 6, Hofwiesenstrasse 77. 4 Schweizer, 2 Ausländer.

Zürich 6, den 20. November 1933.
Holtzstrasse 37

In tiefstem Schmerze machen wir Ihnen die Mitteilung, dass es Gott vom Allmächtigen gefallen hat, unsere innigstgeliebte, treubesorgte Gattin, Tochter, Schwester, Schwiegertochter, Schwägerin und Tante

Paula Ulli-Friedmann

heute Abend nach langem Krankenlager im blühendsten Alter von 35 Jahren von ihrem schweren, mit grosser Geduld ertragenen Leiden zu erlösen.

Wir empfehlen die liebe Heimgedanken einem treuen Andenken und bitten um stille Teilnahme.

In tiefer Trauer die Hinterlassenen.
Gatte: Edwin Ulli-Friedmann, Hotel Margna, St. Moritz
Eltern: Albert und Hermine Friedmann-Schmidinger
Brüder: Albert und Lisi Friedmann-Deissenberger und Kinder
Schwiegermutter: Rosette Ulli, Huttwil
Familie Ernst Ulli-Matys, Huttwil
Familie Hans Schütz, Huttwil
Familie Robert Ulli, Bern

Die stille Beerdigung findet Donnerstag, den 23. November nachmittags 1/3 Uhr Friedhof Nordheim statt.

Der PATENT „REGAMIER“ das ist mein Traum da spar ich Geld und auch viel Raum!

zu beziehen beim Allainzuziehanten + Patentinhaber

Völker CLARASTR. 47 BASEL

Verlangen Sie hierüber meinen Gratisprospekt nebst Preisofferte. Dieses Liegemöbel: 1 Griff — 2 Betten ist mehrmals patentiert.

Wir suchen für unseren tüchtigen **Küchenchef** für die Monate Dezember/Februar eine Stelle als Chef, Koch oder Köchlin. Park Hotel Suisse, Magadlin.

Jünger, tüchtiger **Konditor** sucht Stelle eventl. auch zur Hilfe in der Küche neben Chef, Deutsch und französisch sprechend. Offerten unter Chiffre Y 18735 G an Publicitas Orell Füssli-Ammonen, Lausanne.

Bureauaufwartein
das in allen Bureauarbeiten versiert ist. Offerten mit Photo, Referenzen oder Zeugniskopien und Gehaltsansprüchen an Postfach No. 19025* St. Moritz.

Interessierter **Hoteldirektor(in)** gesucht für Kl. Sommer- und Herbstsaalhotel am Genfersee. Nötige Einlage 8 bis 10000 frs. gegen gute Hypothekarsicherheit sowie Zins. Gewinnausschlag. Nur Sommer-Engagement. Gefl. Offerten unter Chiffre N. L. 2906 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

PATINAGE
HOTEL des Préalpes Vaudoises cherche pour l'hiver **glacier pour patinage**
Offres sous chiffre R. E. 2610 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2

Sekretärin-Kassierin Stütze des Prinzipals
gesetzten Alters (Deutsch, Franz., Englisch) in allen Fächern eines Hotelbetriebes versiert, sucht passenden Wirkungskreis in gutem Haus. Gefl. Offert. unt. Chiffre B. Z. 2012 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.



Médailles de mérite pour les employés d'hôtel

Les membres de la Société sont priés de nous transmettre pour le 10 décembre au plus tard les commandes dont ils désirent l'exécution pour Noël ou la fin de l'année.

Bureau central de la S. S. H.

Nouvelles de la Société

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité central de la S. S. H.

les 14 et 15 novembre 1933 au Bureau central à Bâle

Tous les membres du Comité sont présents.

Dans son allocution d'ouverture, M. le Président central Dr H. Seiler rappelle la mémoire de M. Fritz Eggenmann, directeur de l'Hôtel Bellevue-Palace à Berne, décédé depuis sa dernière réunion du Comité; il rend un hommage chaleureux à ses remarquables qualités et aux multiples services qu'il a rendus à la Société des hôteliers de Berne et à l'hôtellerie suisse en général. L'Assemblée se lève pour honorer le souvenir du défunt.

Deliberations

Séance du 14 novembre à 20 heures

1. **Procès-verbal.** — Les procès-verbaux des réunions du Comité central et de la Conférence des présidents de sections, qui ont eu lieu à Berne du 4 au 6 septembre, sont approuvés avec deux adjonctions.

2. **Communications de la Présidence.** — M. le Président central donne connaissance d'une lettre de la Direction générale des C.F.F. annonçant qu'un exécution d'une clause du contrat de la S.S.H. avec l'Office suisse du tourisme un troisième siège a été accordé à la Société suisse des hôteliers dans la Commission consultative du Service de publicité des Chemins de fer fédéraux. M. le Président renseigne ensuite sur l'attitude adoptée par le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie en ce qui concerne le nouvel article économique de la constitution fédérale. On constate que l'Union précitée ne consent que sous certaines réserves à conférer diverses compétences aux associations professionnelles.

3. **Exécution des décisions de la Conférence des présidents.**

a) **Pétitions au Département fédéral de justice et police concernant l'action de secours, la procédure de sursis concordataire, la loi sur les constructions hôtelières et le postulat de M. le conseiller national Dr Meuli.** — M. le Directeur du Bureau central communique que la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, donnant suite à une décision de la Conférence des présidents, a adressé le 9 septembre au Département fédéral de justice une pétition demandant l'extension du sursis prévu pour le remboursement des créances en capitaux aux créances en impôts des cantons et des communes, l'établissement de garanties pour les prêts de la Fiduciaire et l'abrogation du délai expirant le 31 octobre 1933 pour l'inscription dans la PAHO. La S.S.H. a appuyé cette pétition et a demandé de son côté des dispositions légales spéciales pour la protection des locataires d'hôtels et pour la répression des abus provenant de la location aux touristes de chambres privées et de la construction d'hôtels d'appartements. Cette dernière requête pourrait être prise en considération par une interprétation appropriée de la loi sur les constructions hôtelières. M. le conseiller national Dr Meuli, président du groupe parlementaire du tourisme, du trafic et de l'hôtellerie, a présenté un postulat pour appuyer la démarche de la Fiduciaire hôtelière. On peut compter que les questions ainsi soulevées seront traitées au cours de la session de décembre de l'Assemblée fédérale. Le Comité prend note sans discussion de ces communications.

b) **Pétition au Département fédéral des finances.** — Lors d'une audience accordée à une délégation de la S.S.H., le Chef du Département des finances a fait exprimer le désir de voir formuler par écrit les requêtes de notre Société. C'est ce qui a été fait dans une pétition en date du 18 octobre. Après un exposé des conditions actuelles de l'endettement de l'hôtellerie en capitaux et en intérêts en retard, la pétition faisait ressortir l'urgence nécessaire d'une réorganisation et d'une réduction des taux d'intérêts exigés par les banques et d'autres créanciers hypothécaires,

afin de tenir équitablement compte de la situation critique de l'industrie hôtelière. Le Département des finances a promis d'examiner nos postulats.

c) **Pétition aux C.F.F. et réponse de la Direction générale.** — Le Comité prend connaissance avec satisfaction de la décision des entreprises suisses de transport relative à la réduction des tarifs en faveur des voyageurs venant de l'étranger pendant la prochaine saison d'hiver et à l'introduction de billets de fin de semaine à prix très réduit. Cette dernière mesure doit renseigner les C.F.F. sur l'influence que la réduction des tarifs exerce sur le trafic. Les mesures prises laissent espérer de favorables résultats pour la saison d'hiver. Ainsi les requêtes de la S.S.H. ont été prises en considération pour une bonne partie. Mais une solution définitive du problème de l'abaissement des tarifs ferroviaires ne pourra pas être trouvée avant l'assainissement financier des C.F.F.

d) **Taxes de téléphone.** — La Direction renseigne sur les démarches faites auprès de l'Administration des téléphones et sur l'état actuel des pourparlers. Le Comité décide d'envoyer une délégation conférer avec la Direction générale des postes et télégraphes pour discuter l'ensemble des questions en suspens. Cette délégation est formée de MM. Boss et Haecy et de M. le Directeur Dr Riesen.

e) **Pétition concernant la durée du travail des chauffeurs d'hôtels.** — Une pétition au Département compétent demandait de ne pas faire rentrer dans le champ d'application de la loi sur la durée du travail des chauffeurs d'automobiles les chauffeurs et les conducteurs des omnibus d'hôtels. Des pourparlers verbaux ont eu lieu en outre à ce sujet avec l'Association des propriétaires de camions automobiles et avec le Département fédéral des transports. M. le représentant de la S.S.H. à la commission d'experts constituée par le Conseil fédéral, M. Haecy, reçoit des instructions appropriées en vue de la prochaine session de la commission.

4. **Assurance pour la responsabilité civile des automobilistes étrangers.** — M. le Dr Riesen expose l'état de la question et les résultats de la prise de contact à ce sujet avec les compagnies d'assurance. La discussion fait ressortir les conséquences préjudiciables qu'aurait pour le tourisme suisse la perception de fortes primes d'assurance. Le Comité décide d'engager des pourparlers avec la Fédération suisse du tourisme, l'Automobile-club et le Groupe parlementaire du tourisme, du trafic et de l'hôtellerie en vue d'une démarche commune auprès du Département compétent et de la communication des renseignements utiles aux divers milieux intéressés.

5. **Organisation d'une Année suisse du tourisme en 1934.** — Cette question donne lieu à une assez longue discussion, au cours de laquelle le Comité s'occupe des projets et propositions de MM. Wolf à Weggis, Th. Imfeld à Aarau et J. Hauser à Grindelwald, ainsi que de l'interpellation soumise par M. Valotton. Il est décidé d'étudier cette idée en commun avec la Fédération suisse du tourisme, l'Office suisse du tourisme et les Chemins de fer fédéraux. Ces institutions seront invitées à dire, sur la base des résultats obtenus pendant la semaine suisse de voyages, si et dans quel sens elles sont disposées à appuyer le projet en question. Le Comité unanime est d'avis que les prestations à attendre des hôtels dans les divers pays sont tout à fait trop fortes et que la situation critique actuelle de l'hôtellerie ne permet pas de nouvelles concessions sur les prix. Par contre, les hôtels membres de la S.S.H. et les sociétés de cures et de tourisme seront invités par notre Société à appuyer le projet de toutes leurs forces, soit par leur propagande, soit par l'organisation de manifestations spéciales. Les organisations intéressées seront priées de faire connaître leur attitude le plus tôt possible afin que le problème soit éclairci dans ses grandes lignes d'ici à la mi-décembre.

6. Office suisse du tourisme.

a) **Elections au comité et à la commission de gestion.** — Le Comité central entend un rapport sur la situation en ce qui concerne ces élections. Un certain nombre de cantons, de villes et d'organisations de tourisme ont décidé de verser à l'Office une cotisation, respectivement une subvention de 10.000 francs, afin d'avoir droit à un siège au comité de l'Association nationale pour le développement du tourisme. On constate avec regret qu'en Suisse romande seul le canton de Vaud a décidé une subvention de ce montant et qu'en conséquence cette région serait insuffisamment représentée. La S.S.H. a droit à trois représentants, elle doit tenir compte de ce fait. La Société de tourisme de la Suisse centrale ayant posé la candidature de M. O. Hauser, à Lucerne, M. Haecy retire sa candidature en faveur de la Suisse romande, afin que Lucerne n'ait pas deux représentants au comité de l'O.S.T. Le comité Central remercie M. Haecy pour cette concession. Comme représentants de la S.S.H. au comité de l'Association nationale pour le développement du tourisme seront présentées les candidatures de M. le Dr. Seiler, Président central, de M. L. Meisser à Klosters et de M. E. Hüni à Genève. Le Comité central prend acte en outre du fait que suivant un accord avec l'Association nationale susdite, le Directeur du Bureau central de la S.S.H., M. le Dr Riesen, pourra prendre part aux séances du comité et de la commission de gestion avec voix consultative. Enfin le Comité central de la S.S.H. charge sa délégation à l'Association nationale pour le développement du tourisme de demander, au cas où l'on augmenterait le nombre des membres du comité de l'Office du tourisme, une représentation de l'hôtellerie proportionnée à l'importance de ses cotisations.

A 23 heures et demie, la suite des délibérations est ajournée au lendemain.

Séance du 15 novembre à 8 heures

6. Office suisse du tourisme (suite).

b) **Programme d'activité.** — Après avoir entendu un rapport de la Direction sur une série de points importante de ce programme, on décide que différents vœux seront exprimés à la nouvelle direction de l'Office pour tenir compte de l'augmentation considérable des prestations de l'hôtellerie. Il s'agit notamment d'une collaboration plus étroite entre la Société suisse des hôteliers et l'Office suisse du tourisme, de la limitation exclusive aux membres de la S.S.H. de la réclamation officielle faite par l'Office, de l'évitation de toute nouvelle charge de propagande pour la S.S.H. et ses membres, de renseignements et de conseils gratuits sur les questions de propagande, etc. Ces points seront exposés par écrit aux membres du Comité central et ce dernier les examinera à nouveau plus en détail dans sa prochaine réunion.

c) **Encaissement des cotisations des hôtels pour la propagande.** — Diverses propositions sont faites au sujet des dates de perception de ces cotisations par acomptes, ainsi qu'au sujet du calcul du nombre des nuitées, notamment en ce qui concerne les enfants, les courriers, etc. Ces propositions sont renvoyées à la Direction pour étude et la décision est ajournée.

7. **Réglementation des prix.** — Le Comité s'occupe d'abord du principe des sanctions à appliquer à la suite de violations du règlement, en vue de la sauvegarde du système des prix minima et de leur contrôle. La discussion fait ressortir que le maintien de la réglementation des prix est une nécessité économique absolue. Le Comité décide d'employer tous les moyens à sa disposition, en recourant spécialement à l'intermédiaire des sections et de l'organe professionnel, pour mieux éclairer les membres de la Société sur ce sujet de primordiale importance.

On examine ensuite diverses requêtes de sociétaires, ainsi que des lettres de sections ou de membres individuels sur la fixation des prix. Des propositions ont été formulées entre autres dans le sens d'une baisse des prix minima, du raccourcissement du séjour donnant droit au prix de pension, du maintien de la colonne des prix de haute saison dans le Guide suisse des hôtels, au sujet du calcul des prix pour les parties, etc. La discussion fait constater qu'il régit dans les milieux de la Société une inquiétante propension à s'écarter des décisions de l'Assemblée des délégués et des prescriptions de la réglementation des prix. Le Comité décide de lutter contre ces tendances en exposant aux membres de la S.S.H. l'importance vitale de la réglementation des prix, dont dépend tout le rendement économique et financier de l'industrie hôtelière. La Commission de la réglementation des prix est invitée à veiller sévèrement sur l'observation des dispositions du Règlement pour le contrôle des prix.

8. **Prix des « extras » dans les hôtels.** — Des projets de « Directives pour les prix des extras dans les hôtels » donnent lieu à d'assez longues délibérations. On reconnaît à l'unanimité, en principe, la nécessité d'une modération des prix des extras et de leur adaptation aux conditions actuelles. Il s'agit notamment des boissons de bar et du montant à ajouter au prix de l'achat des vins pour déterminer le prix de vente. Ici la marge ne devrait pas dépasser le 100%. On accepte un projet qui prévoit la répartition des entreprises en hôtels des villes et hôtels de montagne ou saisonniers, avec des tarifs spéciaux dans ces deux catégories suivant le rang de l'établissement. Ce projet sera soumis aux membres de la S.S.H. pour la prochaine saison d'hiver, avec la recommandation d'en tenir compte dans la fixation des prix des extras.

9. **Prévisions et mesures pour la saison d'hiver.** — Il n'est pas encore possible de prévoir d'une manière un peu certaine ce que sera la prochaine saison d'hiver. Les renseignements parvenus à la Direction du Bureau central sont très divergents. On peut placer quelque espoir dans l'arrivée de visiteurs anglais, français et belges. A propos des mesures à prendre pour ranimer le trafic touristique hivernal, la Direction fait allusion aux pourparlers actuels avec l'Allemagne, à l'organisation de séjours spéciaux de touristes en Suisse, à l'impression de papillons pour renseigner le public intéressé sur les faveurs accordées par les entreprises suisses de transport, etc. Au cours des délibérations, une proposition est faite au sujet des mesures à prendre pour compenser les fluctuations de cours de la livre sterling. Cette idée sera étudiée en contact avec la Banque nationale.

10. Questions diverses de propagande.

a) **Organisation d'un deuxième Congrès du tourisme.** — Le Comité central estime que la réunion d'un congrès de ce genre déjà dans un avenir prochain n'est pas opportune et décide de l'organisation de séjours spéciaux de touristes en Suisse, à l'impression de papillons pour renseigner le public intéressé sur les faveurs accordées par les entreprises suisses de transport, etc. Au cours des délibérations, une proposition est faite au sujet des mesures à prendre pour compenser les fluctuations de cours de la livre sterling. Cette idée sera étudiée en contact avec la Banque nationale.

b) **Service de vacances et de voyages à Zurich.** — Après avoir été renseigné sur le but et sur le programme d'activité de cette nouvelle institution, le Comité décide, étant donné qu'il existe un important projet de l'Office du tourisme concernant des voyages de vacances groupés, de réserver son attitude à l'égard du service susmentionné.

c) **Propagande par lettres.** — La Direction donne connaissance d'offres reçues de l'œuvre s'occupant de donner du travail aux employés de bureau en chômage (*Schreibstuben*). Certaines objections sont formulées, parce que ces lettres adressées à des inconnus sont souvent mal accueillies et considérées comme une indiscrète pression. Cette affaire rentre du reste dans le champ d'activité de l'Office suisse du tourisme.

d) **Proposition de « Pro Patria » à Thonon en vue d'une nouvelle propagande touristique combinée avec la propagande des industries d'exportation.** — Cette proposition sera étudiée et liquidée en collaboration avec l'Office du tourisme.

11. **Proposition de M. Hausheer à Zurich concernant la propagande en Orient.** — Cette proposition est aussi transmise pour étude à l'Office suisse du tourisme.

12. **Proposition de M. le Dr Huber à Uster concernant la propagande des hôtels dans les wagons de chemins de fer.** — La réalisation de cette proposition comporte le danger d'un gaspillage du Guide suisse des hôtels, ce qui empêche le Comité de se rallier entièrement au projet.

13. **Rapports avec les agences de voyages de la Suisse.** — M. Egli présente un rapport sur l'assemblée de printemps de l'Union des bureaux de voyages de la Suisse et notamment sur les vœux exprimés par cette assemblée à l'adresse de l'hôtellerie. Le Comité décide de poursuivre les pourparlers avec l'organisation suisse des agences de voyages en vue d'établir certaines directives pour les rapports réciproques ultérieurs.

Les délibérations sont ici suspendues à 12 heures trois quarts.

Séance du 15 novembre à 14 heures et demie

10. Questions diverses de propagande (suite).

b) **Diffusion des prospectus d'hôtels par la Centrale des prospectus.** — Un rapport est présenté sur la question et il se produit une longue discussion sur des propositions nouvelles de la Centrale des prospectus. Cette affaire rentrant dans le champ d'activité de l'Office suisse du tourisme, le Comité décide de la traiter en collaboration avec cet Office. En raison de l'augmentation des prestations de l'hôtellerie pour la propagande, l'Office du tourisme doit aussi s'occuper désormais de la diffusion des prospectus. Au cours des pourparlers à ce sujet, on s'efforcera d'obtenir la diffusion gratuite des prospectus, car on ne peut plus imposer de ce fait des charges nouvelles aux hôtels, du moment qu'à partir de l'année prochaine ils verseront des cotisations spéciales de propagande en faveur de l'Office suisse du tourisme.

11. **Offres de la Ligue touristique belge.** — Etant donné les frais considérables qui en résulteraient, ces offres sont considérées comme irrationnelles et le Comité n'entre pas en matière.

12. **Requête de la S. A. pour le financement des films, concernant la réception des acteurs de films dans les hôtels.** — Il n'est pas possible de prendre cette requête en considération dans la forme où elle a été présentée. Par contre, on communiquera à l'entreprise en question que la S. S. H. est disposée, lorsqu'il s'agira de films de propagande ou de tourisme d'une réelle valeur, à participer éventuellement à la couverture des frais pour séjours dans les hôtels. Ces cas seront examinés en commun avec les milieux intéressés des régions touristiques en cause.

13. **Initiative routière.** — M. le Président central expose l'état de la question. Il annonce la formation d'un comité d'initiative dont il fait partie comme représentant de l'hôtellerie et communique le texte définitif de la demande d'initiative. Celle-ci réclame le prélèvement de 10 à 12 millions sur le produit des droits de douane frappant la benzine, afin de les consacrer à la réfection méthodique des routes alpines et des voies d'accès à ces grandes artères. L'initiative sera appuyée par toutes les organisations intéressées au mouvement touristique. Les feuilles de signatures seront prochainement expédiées. L'orateur demande au Comité d'approuver ses propres démarches dans cette affaire et de soutenir énergiquement l'initiative. Le Comité est unanimement d'accord.

14. **Rapports avec l'Union Helvetia. Pétition concernant la législation sur les arts et métiers.** — Les rapports avec l'U.H. deviennent de plus en plus difficiles depuis quelques mois, à cause de l'attitude de l'attitude de cette organisation vis-à-vis de la S. S. H. et de l'hôtellerie en général. Ce thème donne lieu à une longue discussion. Des directives sont données au Bureau central pour la défense ultérieure contre ces attaques inqualifiables et contre l'excitation du personnel lors des conférences de propagande dans les sections de l'Union Helvetia. La S. S. H. prendra position dans une contre-pétition vis-à-vis de la pétition de l'Action nationale (dirigée par le secrétaire général de l'U.H.) et de la Ligue suisse des syndicats en ce qui concerne la législation sur les arts et métiers.

15. **Pourparlers relatifs à la fusion des deux guides suisses pour automobilistes.** — M. le Dr Riesen expose l'état actuel de ces pourparlers et communique de nouvelles propositions présentées à la S. S. H. On délibère en même temps sur la distribution gratuite du Guide suisse des hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu le 17 novembre avec l'Automobile-club, le Touring-club et les deux maisons d'hôtels et de la carte « Stop », par les soins des organes de la frontière, aux touristes entrant en Suisse en automobile. Une solution sera donnée prochainement à cette dernière question sous le patronage de la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics. En ce qui concerne les deux guides pour automobilistes, une conférence aura lieu

tarifs imprimés étant épuisé, il s'agit de préparer une réimpression et l'on se demande à cette occasion si les prix en usage répondent encore aux circonstances actuelles. Cette question est résolue par l'affirmative et le Bureau central est chargé de faire procéder à la réimpression du tarif, en tenant compte des dispositions du Règlement international des hôtels sur la matière.

16. **Ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de l'Alliance internationale de l'hôtellerie.** — Le comité central prend note avec satisfaction du fait que la réunion projetée à New York a été transférée à Londres. Les affaires à traiter dans la réunion de Londres donnent lieu à une brève discussion. L'opinion est exprimée à ce propos qu'en cas de crise il suffirait de tenir une réunion par an du Comité exécutif de l'A. I. H. Le représentant de la S. S. H. à la session de Londres, M. W. Döpfner, de Lucerne, sera invité à présenter une proposition dans ce sens.

17. **Rapports avec la nouvelle Association des exploitants de salles de concerts.** — Les propriétaires et les exploitants de locaux de concerts, dans le but de résoudre les questions de placements et des droits de concert, se sont groupés dernièrement en association spéciale et ont réservé dans leur comité un siège à chacune des sociétés suisses des hôteliers et des cafetiers, avec voix consultative. Le Comité central prend acte de la fondation de la nouvelle organisation et charge la Direction de la représentation de la S. S. H.

18. **Collaboration des sections avec la Société centrale.** — En se référant aux décisions prises à cet égard par la Conférence des présidents, la Direction présente un projet de directives pour les rapports réguliers des sections à la « Revue suisse des hôtels » et pour le maintien du contact avec la presse politique.

19. **Rapport sur la PAHO.** — Le Comité prend connaissance du rapport du gérant de la Caisse paritaire d'assurance-chômage pour l'hôtellerie.

20. **Proposition de la Société pour la protection des assurés à Genève.** — Cette question est renvoyée pour rapport et discussion à la prochaine réunion du Comité central.

21. **Rapport sur la question des outsiders à Genève.** M. Egli expose en détails la situation actuelle en ce qui concerne les hôtels des Bergues, de la Régence et de l'Écu. Le Comité prend acte de ce rapport avec remerciements à son auteur.

22. **Acceptation des instituts d'éducation comme membres de la S. S. H.** — Cette question a une importance de principe, car l'admission comme membres de la S. S. H. d'instituts d'éducation impliquerait une modification de nos statuts et soulèverait une série de questions, comme celles des cotisations, de la participation à l'action de secours, etc. Sur la proposition du Président, le Comité décide de faire prendre des informations sur le nombre éventuel des instituts à recevoir et sur le montant des cotisations à envisager, avant d'adopter une attitude définitive.

23. **Rapport de la Direction du Bureau central.**

a) **Commission exécutive de l'Ecole suisse unifiée de ski.** — La Direction rend compte de correspondances et de pourparlers avec cette commission, tendant d'un côté à ce que cette dernière se tienne en contact étroit, dans toutes les questions relatives à la technique du ski, avec la Commission interassociations pour le ski, dans laquelle sont représentées toutes les grandes organisations de sports d'hiver, et d'autre part à ce qu'elle travaille en commun avec le Bureau central de la S. S. H. et l'Office suisse du tourisme pour toutes les affaires économiques et publicitaires. Le Comité central unanime approuve cette attitude de la Direction et la charge de continuer les pourparlers dans le même sens.

b) **Guide suisse d'excursions en skis.** — L'Association suisse de ski a présenté des offres au sujet de l'adjonction du Guide des hôtels ou d'une Liste d'hôtels, dans une enveloppe-couverture, comme annexe à la prochaine édition du Guide suisse d'excursion en ski, pour aider à supporter les frais d'impression de cet ouvrage. Le montant demandé de la S. S. H. est considéré au cours de la discussion comme trop élevé. La Direction reçoit la compétence de poursuivre les négociations si le montant sollicité est abaissé.

c) **Placement paritaire des musiciens.** — Sur le désir exprimé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, une commission restreinte spéciale est chargée d'élaborer un projet pour le règlement de cette affaire et de s'enquérir des propositions des organisations intéressées. MM. Flüger et Riesen sont délégués à cette commission.

d) **Commission d'experts pour l'encouragement de la consommation de fromage.** Le Département fédéral de l'économie publique a l'intention de convoquer une conférence d'experts vers la fin du mois pour s'occuper du développement de la consommation du fromage. En qualité de représentants de la S. S. H. sont désignés M. le Président central Dr H. Seiler et M. le Dr Imfeld, secrétaire du Service de renseignements économiques au Bureau central.

e) **Loi fédérale sur les repos hebdomadaires.** — Le 27 novembre, la commission d'experts pour l'étude du projet d'ordonnance d'exécution accompagnant la loi fédérale sur les repos hebdomadaires reprendra ses travaux. Comme M. Döpfner sera absent à cette date, M. Egli est prié de représenter la S. S. H. à cette occasion avec M. le Directeur du Bureau central.

f) **Commission consultative du Service de publicité de C. F. F.** — En vertu des contrats conclus entre la Direction générale des C. F. F., l'Office suisse du tourisme et la S. S. H. dans le domaine de la réorganisation de la propagande touristique, un troisième siège a été réservé à notre Société dans la commission précitée. Sur le désir qui lui en est exprimé par le Comité, M. le Président central accepte de faire partie de la délégation de la S. S. H. à la commission consultative.

24. **Rapport du Service de renseignements économiques.** — En raison de l'heure avancée, le rapport de M. le Dr Imfeld est limité à quelques points principaux. Le Comité en prend acte sans discussion.

25. **Divers.**
a) **Elections complémentaires à la Commission de l'Ecole professionnelle.** — Il s'agit de remplacer M. Fritz Eggmann, décédé, et M. Perret, démis-

sionnaire. Sont élus à l'unanimité M. Fassbind à Lugano et M. Rochat, directeur des écoles à Lausanne.

b) **Prochaine réunion du Comité central.** — L'importance d'une série de questions encore en suspens rend nécessaire une nouvelle réunion du Comité central encore avant le début de la saison d'hiver proprement dite. On envisage pour cette réunion la période entre le 10 et le 15 décembre et l'on établit un ordre du jour provisoire.

Des communications sont faites en outre sur la statistique fédérale de tourisme et sur la récente fondation de la Société gastronomique suisse. Le Comité prend acte de ces communications et M. le Président central lève la troisième séance de la session à 19 heures.

1934 Année du tourisme suisse

Cette idée a été lancée avec un enthousiasme un peu irréfléchi.

En présence des magnifiques succès touristiques remportés en Italie grâce à l'Anno Santo, on s'est dit chez nous qu'il serait possible de se faire dans le monde une réclame du même genre. Seulement il est plus facile d'imaginer un tel projet que de le réaliser. Surtout il faut voir les choses telles qu'elles sont.

L'Année sainte ne peut être imitée par aucun pays au monde. Dans la Cité du Vatican, dans le centre de la catholicité, l'Italie possède un avantage unique, qui lui restera tant que la Papauté aura son siège à Rome. La Ville éternelle exerce sur les millions de catholiques de toutes les nations une attraction que rien ne saurait égaler dans n'importe quel pays. On en trouve un pendant affaibli dans l'attraction de la Mecque sur le monde musulman.

Mais ce que la Mecque ne possède pas, ce sont les trésors inestimables de l'art et de l'histoire accumulés pendant des siècles à Rome, capitale d'antique culture, qui de ce fait appelle dans ses murs non pas seulement les catholiques, mais les artistes et les savants du monde entier, tous ceux qui sont avides de s'instruire et d'élever leur âme par la contemplation du beau. Le revirement indéniable que l'on constate en Europe dans le sens du retour aux choses morales et spirituelles, en reléguant les choses matérielles sur un plan secondaire, favorise puissamment l'attraction exercée par la Rome des papes, la Rome des arts et de l'histoire.

Et il y a maintenant la Rome de Mussolini, la Rome du progrès dans l'ordre et la discipline qui, élément nouveau, attire des milliers d'hommes écoeürés de la démagogie et du désordre actuels, impatientes de voir sur place les résultats du régime qui a transformé l'Italie.

Ce sont-là des faits avec lesquels il faut compter. Ils nous font écarter d'emblée l'idée un peu enfantine de faire de l'année prochaine, pour la Suisse, une réplique de l'Année sainte. Baser une propagande sur un thème pareil nous rendrait ridicules.

Et pourtant il y a un autre fait, un autre élément du problème à considérer. La Suisse ne peut plus vivre sans le tourisme, devenu un organe vital dans son existence économique. Or cet organe s'est atrophié. Il est malade. Il faut lui rendre la vigueur et la santé.

C'est en partant de cette considération que l'on a rêvé de faire de l'année 1934 une année où la Suisse deviendrait le rendez-vous de tous ceux qui voyagent et qui passent leurs vacances hors de leur foyer.

La première, on peut dire la seule idée des promoteurs de l'Année touristique suisse 1934 a été celle-ci: il faut attirer l'étranger par les bas prix.

Il y a là du vrai, mais il y a aussi une dose considérable d'erreur.

Il n'est pas vrai que l'Italie ait attiré des foules en 1933 surtout par la modération des prix. Toute conclusion tirée de ces prémisses fausses est fautive elle-même. Seuls les tarifs des chemins de fer étaient extrêmement modérés. Mais on sait que l'Italie reçoit moins de touristes arrivant par la voie ferrée que de touristes arrivant par la route. L'hôtellerie italienne, d'autre part, connaît le système des prix minima dans les hôtels aussi bien que la Suisse, et leur observation est autrement disciplinée que chez nous. Le rabais accordé sur les chemins de fer était amplement compensé pour l'Etat par des taxes dont nous n'avons pas à nous occuper ici, mais que connaissent assez tous ceux qui ont vu les jolis timbres apposés sur les notes à payer. Les taxes

d'entrée dans les musées jouaient bien aussi leur petit rôle dans le budget des voyageurs.

L'argument des bas prix est né d'un examen superficiel des choses. Il a une très grande portée, mais il n'est pas tout.

Ce que veut l'immense majorité des voyageurs, c'est en avoir pour leur argent, comme l'exprime fort bien le langage populaire.

On s'attaque surtout aux prix des chemins de fer et des hôtels.

Comme le Dr Ehrensperger, président de la Fédération suisse du tourisme, l'a fort bien dit à la récente assemblée populaire pour le tourisme à Montreux, il ne faut pas tuer des entreprises ferroviaires sous prétexte d'attirer des visiteurs. Et nous ajoutons que sous ce prétexte d'attirer des visiteurs il ne faut pas «achever» par un remède trop violent l'hôtellerie dangereusement malade.

L'hôtellerie suisse est dans l'impossibilité absolue, tant que dureront dans notre pays les conditions économiques actuelles, de décréter une nouvelle baisse de ses tarifs minima. Quand les denrées coûteront moins cher, les hôtels sauront s'adapter immédiatement aux conditions nouvelles, sans aucune contrainte extérieure.

Est-il équitable de réclamer d'un côté des baisses de tarifs ferroviaires très élevés, plus élevés qu'à l'étranger, moyennant indemnité de la Confédération, et de réclamer en même temps une baisse des tarifs d'hôtels qui sont déjà des minima et qui soutiennent avantageusement la comparaison, à confort égal, avec ceux de l'étranger, mais cela sans indemnité d'aucune sorte? Si l'on veut nous faire travailler à perte, plus nous aurons de visiteurs, plus rapidement se consumera la ruine de l'hôtellerie.

On le sait trop peu dans le public: l'hôtellerie suisse réalise un véritable tour de force en soutenant la concurrence de l'étranger dans le domaine des tarifs, alors que ses prix de revient sont considérablement plus élevés que ceux de ses concurrents du dehors.

Si notre production suisse pouvait modérer quelque peu ses prix, si nos douanes se montraient un peu plus accommodantes, si notre commerce pouvait se contenter d'une marge de bénéfice un peu moins large, si nos entreprises de transport étaient mises en mesure, d'une manière ou d'une autre, de fixer leurs tarifs à des taux comparables à ceux des réseaux étrangers, si tous les commerces spéciaux en rapports directs avec le tourisme: restaurants et confiseries, articles de sports et de luxe, souvenirs de voyage, cartes illustrées, etc. cherchaient eux aussi à se tenir à la page, si toutes les dépenses des étrangers et aussi celles des Suisses assez patriotes pour rester dans le pays pendant leurs vacances étaient réduites dans une mesure raisonnable, la Suisse aurait bientôt perdu son fameux renom de pays de vie chère et le tourisme y reprendrait automatiquement autant d'animation qu'on peut l'attendre dans la situation politique et économique mondiale du moment. C'est tout cela qu'il faudrait réaliser pour faire de 1934 une année du tourisme suisse.

En outre, il ne faut pas laisser de côté, comme on le fait trop volontiers dans certains milieux qui s'occupent de la restauration du tourisme suisse, l'élément nouveau et d'importance capitale du tourisme automobile. Par son magnifique réseau de routes neuves sans cesse développé, l'Italie a attiré sur son territoire un élément touristique de première valeur. Nous sommes si absorbés en Suisse par la situation angoissante de nos chemins de fer que nous perdons trop de vue l'état de nos routes, surtout de nos routes essentiellement touristiques des Alpes. Quand notre réseau routier pourra soutenir la comparaison avec ceux de l'étranger, la restauration du tourisme suisse fera des progrès qui surprendront même les partisans les plus intéressés des chemins de fer.

La concurrence entre les pays de tourisme est devenue intense, phénoménale. Chaque innovation introduite dans un pays est imitée immédiatement par les autres, qui cherchent à faire mieux encore. Autrefois, en matière de tourisme et d'hôtellerie, c'est la Suisse qu'on imitait. Mais nous avons trop compliqué les choses. Notre appareil touristique est devenu si lourd que sa marche en est devenue excessivement lente. Qu'on songe par exemple à ce qui s'est passé pour la réorganisation de notre propagande, laquelle du reste, après tant d'années, n'est pas encore un fait accompli.

Nous avons à consulter tant d'associations et de personnalités, nous avons dans chaque mesure tant d'adoucissements à apporter pour contenter tout le monde que finalement nous n'avons plus que des demi-mesures prises beaucoup trop tard. Nous arrivons trop souvent bons derniers dans la course internationale aux progrès touristiques.

Ceci dit et posé, est-ce que le projet d'une année suisse du tourisme est une utopie irréalisable?

Non! Mais pour 1934, même si l'année touristique envisagée ne devait commencer qu'avec la saison d'été, nous avons déjà perdu beaucoup de temps précieux. La lenteur forcée de notre action trop décentralisée nous permettra à peine de prendre les décisions générales dans le courant de l'hiver. Mais après cela tout un travail est encore à faire, toute une organisation de détail est à préciser, à coordonner, à régler avec un soin méticuleux, sous peine de se condamner d'avance à l'insuccès.

Car il ne faut pas s'imaginer qu'il suffira de publier à gros frais dans tout le monde, quelques semaines à l'avance, que tels et tels prix ont diminué en Suisse pour voir accourir chez nous les foules de l'Année sainte à Rome!... Et nous devons compter avec nos voisins, qui auront bientôt pris des mesures encore plus intéressantes pour le public auquel nous ferons appel.

Au surplus, peut-on sérieusement prétendre qu'une seule bonne année serait capable de remettre sur un bon pied nos chemins de fer et notre hôtellerie? Ce qui a été perdu pendant toute une période ne peut pas être récupéré si rapidement. Il faudra plusieurs années de mouvement touristique normal pour compenser les pertes éprouvées.

Le grand but à atteindre, avec ou sans année spéciale de tourisme, c'est que le touriste — le touriste suisse comme le touriste étranger — se trouve aussi bien chez nous que partout ailleurs et sous tous les rapports, même en dehors des chemins de fer et des hôtels. Alors les avantages particuliers de la Suisse touristique redeviendront efficaces. Alors le tourisme suisse reflourira, non pas pour une année exceptionnelle seulement, mais sous une forme durable.

Ch. Magne.

Office suisse du tourisme

Une assemblée générale extraordinaire de l'Association nationale pour le développement du tourisme a eu lieu l'après-midi du jeudi 16 novembre au Casino de Berne. L'assemblée avait à élire le nouveau comité de 23 membres prévu par les statuts acceptés en septembre dernier, en remplacement de l'ancien Conseil du tourisme de 60 membres. Elle comptait 71 délégués, représentant 101 membres, avec 1724 voix sur un total de 1877. M. le Dr Ed. Scherrer, de St-Gall, occupait le siège de la présidence.

Les élections furent très simplifiées du fait que les 23 sièges se trouvaient déjà pourvus par les présentations statutaires des autorités fédérales, des C. F. F., de la Société suisse des hôteliers et des souscripteurs de subventions annuelles d'au moins 10.000 francs. Il ne fut pas possible ainsi d'élire d'autres membres choisis cependant dans les milieux directement intéressés. De plus l'acceptation des nouveaux statuts, le nombre des grandes subventions donnant droit à un siège au comité s'est accru extraordinairement (de deux à 14). Il faudra une révision ultérieure des statuts pour augmenter quelque peu le nombre des membres du comité et y faire place à des représentants de l'Union suisse des sociétés de développement, de l'Association des chefs d'instituts, etc.

Ont été élus comme représentants de la Confédération M. le directeur Hunziker, M. le Dr Hess et M. le Dr Rothmund; comme représentants des C. F. F., M. le directeur général Paschoud et M. Hess, chef du service commercial; comme représentant de l'administration des postes, téléphones et télégraphes, M. le Dr Furrer, directeur gé-

RIVINIUS
H. RIVINIUS & C^o ZUERICH
PAPIERS POUR HOTELS

ral des postes; comme représentants de la Société suisse des hôteliers, M. le Dr Seiler, de Zermatt, M. Meisser, de Klosters, et M. Hüni, de Genève. Les 14 représentants des gros subventionnants sont MM. Streuli, conseiller d'Etat, pour le canton de Zurich, Bossiger, conseiller d'Etat, pour le canton de Berne, Wenk, conseiller d'Etat, pour le canton de Bâle-Ville, Petrolini, directeur de banque, pour le canton du Tessin, Fazan, conseiller d'Etat, pour le canton de Vaud, le Dr Kloeit, président de commune, pour la ville de Zurich, Raaflaub, conseiller communal, pour la ville de Berne, M. le directeur Volmar pour les Chemins de fer des Alpes bernoises, M. le directeur Bener pour les Chemins de fer rhétiques, M. von Allmen hôtelier, pour la Société de tourisme de l'Oberland bernois, M. le directeur Valdr pour la Société de développement des Grisons, M. Oscar Hauser, hôtelier, pour la Société de tourisme de Lucerne, M. Primault, secrétaire général, pour l'Automobile-club de Suisse et M. Neher, de Genève, président du Touring-club suisse.

M. Edouard Scherrer, de St-Gall, qui a rendu pendant nombre d'années déjà tant de dévoués services à l'Office suisse du tourisme, a été élu président du comité.

Au cours d'une brève discussion, quelques orateurs ont relevé le caractère assez peu démocratique de la composition du nouveau comité, mais d'autres ont relevé que le seul principe démocratique n'est pas du tout indispensable pour la pratique d'une bonne et efficace politique touristique. L'Office du tourisme a grandement besoin de fonds et les gros subventionnants représentent assurément des milieux directement intéressés à l'activité de l'Office. Au surplus, au-dessus du comité, il y a l'assemblée générale, où peuvent voter tous les souscripteurs d'au moins 300 francs de subvention annuelle, ce qui sauvegarde le principe démocratique. Ce que l'ancien Conseil du tourisme n'a jamais pu obtenir, à savoir l'accroissement des subventions, a été réalisé en quelques semaines grâce à la réorganisation. On a fait ressortir aussi qu'il serait désirable de voir la Suisse romande s'intéresser davantage à l'Office du tourisme au point de vue financier. Le président a déclaré que le nouveau comité se ferait un devoir de consulter tous les milieux intéressés dans la liquidation de chaque problème important.

Le nouveau comité s'est réuni immédiatement après l'assemblée générale pour se constituer et pour nommer la commission de gestion de sept membres prévue par les statuts. Elle a été formée comme suit: président, Dr E. Scherrer; membres, MM. Hunziker, Paschoud, Furrer, Seiler, Meisser et Volmar.

Comme successeur de M. le directeur Dr Junod a été nommé à la direction de l'Office du tourisme M. Siegfried Bittel, jusqu'à présent secrétaire général adjoint des C. F. F.; comme vice-directeur M. Florian Niederer, actuellement chef de la propagande des Chemins de fer rhétiques, et comme chef de propagande pour l'automobilisme, le film et le radio le Dr Senger, présentement chef de publicité à la direction générale des postes. Tous trois prendront possession de leurs fonctions le 1er décembre.

Dans notre No 39 du 28 septembre, nous avons donné des détails sur la carrière du nouveau directeur, M. Bittel. Le vice-directeur, M. Florian Niederer, qui sera spécialement chargé du département de la propagande à l'étranger, est né le 22 novembre 1900 à Coire. A l'âge de 18 ans, il entra aux Chemins de fer rhétiques comme apprenti de gare. Il fut plus tard aide provisoire à l'agence des C. F. F. à New-York, puis employé de l'agence Thos. Cook & Son dans la même ville. Il est depuis 1922 au service de la propagande touristique grisonne.

Le gouvernement vaudois et le tourisme

Nous avons signalé en son temps qu'en novembre 1932 le député montreuven Henri Guhl avait déposé sur le bureau du Grand Conseil du canton de Vaud une motion contre-signée par 40 de ses collègues, invitant le Conseil d'Etat à étudier les moyens d'atténuer la crise du tourisme et de l'industrie hôtelière en pays vaudois et à faire des propositions à ce sujet au Grand Conseil.

La commission chargée de l'examen de la motion Guhl et ses consorts envisageait une subvention cantonale extraordinaire aux sociétés de développement des stations touristiques vaudoises et l'inscription au budget, à titre ordinaire, d'une subvention annuelle ultérieure aux mêmes sociétés. Elle demandait en même temps cer-

tains allègements fiscaux en faveur des étrangers.

Le Conseil d'Etat a présenté maintenant sur la question un volumineux rapport.

En ce qui concerne le régime fiscal appliqué aux étrangers dans le canton de Vaud, il déclare que les droits de succession ne peuvent pas être supprimés ni modifiés pour le moment, que les cas de double imposition ne peuvent être évités que par des conventions internationales de la compétence des autorités fédérales et que les milieux intéressés ne se plaignent pas des impôts payés actuellement par les ressortissants étrangers. Ceux-ci bénéficient même d'un régime très avantageux en comparaison avec les contribuables du pays. Il est vrai que malgré ce régime de faveur, les impôts payés par les étrangers au fisc vaudois représentaient 163.000 francs en 1923 et 796.000 francs en 1930.

Le rapport s'occupe ensuite des patentes d'hôtels pour la vente de boissons. Il rappelle qu'au printemps dernier une nouvelle loi sur les établissements publics a été votée par le Grand Conseil. Les représentants des milieux intéressés ont été entendus au cours de sa préparation. L'entrée en vigueur de la loi le 1er janvier 1934 entraînera une révision générale des patentes d'hôteliers, auront la possibilité de faire valoir auprès des commissions de district leur situation spéciale, dont il sera tenu compte dans la fixation du montant des patentes.

Quant aux constructions hôtelières, le Conseil d'Etat rappelle que la loi fédérale de 1924 restreignant les constructions et agrandissements d'hôtels a été renforcée par l'arrêté fédéral du 30 septembre 1932. Cet arrêté prévoit que les décisions prises par les autorités cantonales en ce qui concerne les autorisations de constructions hôtelières doivent être communiquées à la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, laquelle possède un droit de recours au Conseil fédéral. Les milieux hôteliers ont ainsi toute garantie pour s'opposer à l'ouverture de nouveaux hôtels qui viendrait aggraver la situation. Au surplus, le Département cantonal vaudois de justice et police ne manque jamais de demander préalablement l'avis des sociétés hôtelières intéressées.

Le Conseil d'Etat dépose un projet de décret prévoyant pour 1933 un crédit extraordinaire de 20.000 francs, destiné à intensifier la propagande touristique en faveur des stations d'étrangers du canton.

Son rapport souligne l'immense effort fourni par les divers groupements de propagande et qui mérite d'être encouragé. Le subside extraordinaire de 20.000 francs serait destiné exclusivement à la propagande touristique. Il serait alloué à l'Association vaudoise des intérêts touristiques (AVIT), qui serait chargée de le répartir entre ses membres proportionnellement d'une part au nombre des lits des hôtels et des établissements de cures de chaque station, et d'autre part aux subventions officielles et aux cotisations privées que touchent les stations membres de l'association. Un contrôle sera exercé par l'Etat, qui est représenté par deux membres dans le comité de l'association. Cette dernière, fondée en 1933, groupe les sociétés de développement, associations d'intérêts et organisations similaires des stations vaudoises de séjour, de cures et de sports. L'AVIT est présidée par M. Ad. Haerberli à Lausanne. Elle travaillera de concert avec l'Office suisse du tourisme.

En outre, une seconde somme de 20.000 francs sera inscrite dans le même but au budget de 1934, aussi à titre provisoire.

Bien qu'on ne puisse guère entreprendre une vaste campagne publicitaire avec 20.000 francs, la proposition du Conseil d'Etat a été accueillie avec une vive satisfaction dans les milieux touristiques vaudois. On espère avec certitude dans ces milieux que désormais les autorités cantonales vont suivre de beaucoup plus près les questions de tourisme et qu'un contact plus étroit et fructueux s'établira entre l'Etat et les organisations touristiques du canton.

Les cantons et le tourisme

Le rapport présenté dernièrement par le Conseil d'Etat du canton de Vaud au Grand Conseil sur la question de l'aide au tourisme et à l'hôtellerie contient d'intéressants renseignements sur les subsides versés par certains cantons aux sociétés de développement et autres organisations touristiques. Ces prestations cantonales sont très variées.

Le canton de Berne vient en tête. Le montant de ses subventions s'élève à 55.000 francs annuellement, se répartissant comme suit: 2.000 francs à l'Office suisse du tourisme, 30.000 francs à la Société de tourisme de l'Oberland bernois, le solde aux différentes autres sociétés régionales.

Le gouvernement des Grisons ne subventionne pas directement les diverses sociétés de développement. Cette tâche était dévolue à la Société grisonne de crédit, à laquelle le canton était intéressé et qui a été liquidée en 1931. Actuellement c'est la Banque cantonale qui s'occupe de ces subventions, dont le total atteint près de 23.000 francs.

L'effort financier du canton du Tessin se monte à 40.000 francs, dont 5.000 fr. à l'Office suisse du tourisme, 18.000 fr. de quote-part aux communes de la taxe sur les spectacles et 27.500 fr. à l'Association cantonale du tourisme, somme fournie par une augmentation de 5% du montant des patentes pour les établissements publics.

Le canton de Lucerne, à part les 5.000 fr. versés à l'Office suisse du tourisme, distribue aux diverses sociétés de développement à peu près 7.000 francs par an.

Le Valais, indépendamment de subventions de 1000 fr. à l'Office suisse du tourisme et de 500 fr. à l'Union romande du tourisme, alloue annuellement 300 fr. à l'Association hôtelière valaisanne. Aucun subside n'est accordé aux sociétés de développement. En 1932, une subvention cantonale extraordinaire de 20.000 fr. a été votée, dont 15.000 fr. pour la publicité et la propagande en vue de la saison d'été et 5000 fr. en vue de la saison d'hiver.

Dans le canton de Vaud, depuis plusieurs années, une somme de 5000 fr. a été affectée au tourisme, soit 5000 fr. à l'Office suisse du tourisme et 3000 fr. à l'Union romande du tourisme.

Il est à noter que depuis lors les subventions de plusieurs cantons à l'Office suisse du tourisme ont été portées à 10.000 francs.

Nouvelles des Sections

La Société des hôteliers de Lugano et environs a tenu une assemblée générale le 9 novembre à l'Hôtel central à Lugano. La principale question à l'ordre du jour était celle des prix d'hôtels pour 1934. Le président de la section, M. Fassbind, a rappelé la décision de la Conférence des présidents de maintenir les prix antérieurs. Trois courants d'opinion se sont manifestés. Une partie des orateurs ont préconisé une révision générale des tarifs de la place, chaque sociétaire fixant lui-même le prix minimum qu'il s'engage à tenir et une commission spéciale étant chargée du contrôle. D'autres orateurs ont relevé le grave danger de cette manière d'agir, en déclarant que les prix nouveaux ne seront pas mieux tenus que les prix réglementaires; ils ont recommandé de s'en tenir à une adaptation aux circonstances réelles dans des cas particuliers où une révision semble nécessaire, par exemple dans les établissements qui n'ont pas pu suivre entièrement le mouvement de modernisation. Plusieurs maisons ont ainsi besoin d'une révision de leur minimum. Une troisième opinion tendait à n'abaisser que les prix d'avant et d'après la saison, les prix de haute saison étant généralement bien tenus. Le président a fait observer qu'on se plaint beaucoup des collègues en matière de prix, mais personne n'est en mesure d'apporter des preuves. En réduisant d'un franc seulement le prix de pension, c'est plusieurs centaines de milliers de francs qu'on ferait perdre à l'hôtellerie locale, et très probablement sans amener plus de clients à Lugano. Plusieurs orateurs ont fait appel à l'esprit de solidarité entre collègues. En votation finale, l'assemblée a décidé à l'unanimité que la section de Lugano est opposée à une réduction des prix. Une seconde proposition de reviser les prix de certains hôtels, là où la nécessité en est démontrée, a été acceptée à l'unanimité moins une voix. Une commission de prix a été ensuite nommée; elle comprend neuf membres, dont trois de Paradiso, trois de Lugano et trois de Castagnola-Cassarate. Une brève discussion s'est produite en fin de séance à propos de la loi sur les enseignes et de la loi sur les hypothèques.

Informations économiques

Mouls valaisans. — Suivant les rapports des organes de contrôle établis dans toutes les stations ferroviaires de la région viticole du Valais et au pont de St-Maurice, le vignoble valaisan a expédié cette année 1,957,270 litres de moût, au lieu de 2,780,428 litres en 1932. Ce recul, considérable, provient en premier lieu de la faiblesse de la récolte, mais aussi du fait que les disponibilités en vins des années précédentes étaient très restreintes, de sorte que les commerçants et les coopératives de viticulteurs ont fait d'importants encavages. On rappelle à ce propos que les expéditions avaient atteint 3,2 millions de litres en 1931, 3,7 en 1930 et 2,5 en 1929.

Nouvelles diverses

On cherche une adresse. — L'Hôtel Royal & Westminster à Menton (France) désire connaître le lieu actuel de séjour de Mme la comtesse Stockau née Baltazzi, de Tchécoslovaquie. Il remercie d'avance les bienveillants informateurs et les assure de sa parfaite discrétion.

Un Salon d'aviation touristique. — Sous le patronage du président de la Confédération, l'Aéro-club de Suisse organise un Salon international d'aviation de sport et de tourisme, qui aura lieu à Genève du 27 avril au 6 mai 1934. Du moment que d'un côté la Suisse représente un intérêt marqué pour cette branche mais que d'autre part elle ne possède pas son industrie aéronautique propre, on s'attend à la participation de nombreux constructeurs étrangers. Le Salon sera installé au Palais des expositions. D'importantes manifestations aériennes sont prévues à cette occasion.

Hôtel Bristol. — Combien d'établissements portent ce nom et en imaginez-vous que le nom de Bristol si répandu dans l'hôtellerie de tous les pays provient de la ville anglaise bien connue. C'est une erreur. Le mot vient d'un «Earl of Bristol», fameux au XVIIIe siècle par ses voyages en Europe, où il affectait un luxe incroyable. Il était toujours accompagné d'une suite nombreuse, occupant une douzaine de carrosses, des chaises à porteurs et des calèches, avec beaucoup de serviteurs, d'estafettes et de pages. Son passage dans la ville attirait toujours des foules de curieux et restait longtemps dans la mémoire du peuple. C'est ce pompeux voyageur, et non pas la ville de Bristol, qui est le parrain des hôtels Bristol que l'on trouve dans toutes les villes de quelque importance.

Trafic et Tourisme

Entrée en Suisse des automobiles. — D'après les instructions de l'administration fédérale des douanes, les taxis sont autorisés comme les automobiles de tourisme à franchir la frontière suisse au moyen de la carte d'entrée provisoire. Les autocars et les camions par contre doivent être munis d'un passavant, d'un triptyque ou d'un carnet de passage en douane.

Voyages de sociétés par le Loetschberg. — La direction du chemin de fer du Loetschberg a fait paraître en français et en allemand une brochure indiquant les itinéraires pour voyages de sociétés au départ de Berne, Bâle et Zurich à destination de l'Oberland bernois, du Valais, du Simplon, des Cottavali, du Tessin et des lacs italiens. Sur demande, la compagnie fera aux sociétés intéressées des conférences avec projections lumineuses.

Genève. — Pendant le mois d'octobre 1933 les hôtels et les pensions de Genève ont reçu 12.401 personnes, au lieu de 10.216 en octobre 1932. La répartition de ces arrivées selon la nationalité des visiteurs est la suivante: Suisse 6341 (5449 en octobre de l'année passée), France 2630 (1187), Allemagne 902 (911), Italie 437 (503), Grande-Bretagne 409 (372), Etats-Unis d'Amérique 275, Espagne 206, Hollande 163, Autriche 134, Belgique 98, Tchécoslovaquie 36, Pologne 6, Hongrie 67, Japon 66, Roumanie 65, Grèce 63, etc.

Bâle. — Pendant le mois d'octobre 1933, les 32 hôtels avec 1839 lits de la ville de Bâle ont enregistré 14.960 arrivées, au lieu de 12.127 en octobre 1932, et 24.117 nuitées au lieu de 22.227. L'occupation moyenne a été de 42,3% contre 38,9. Répartition des arrivées selon la nationalité des visiteurs: Suisse 6.002 (5309), Allemagne 4167 (3246), Pays-Bas 1674 (904), France 991 (871), Belgique et Luxembourg 472 (284), Grande-Bretagne 376 (363), Italie 313 (302), Autriche 288 (181), Etats-Unis d'Amérique 162 (222), Tchécoslovaquie 103 (88), etc.

En Italie. — Le ministre de l'intérieur d'Italie, de concert avec le Commissariat pour le tourisme, a décidé qu'un tableau clair et très lisible des prix pratiqués pour les services serait affiché désormais bien en vue à l'entrée des garages pour automobiles. — Le ministre italien des finances a autorisé la préparation et la vente du carburant pour autos «Littoria», constitué par un mélange de benzine, d'alcool éthylique absolu dénaté, de benzol et d'éther éthylique. Des conditions de faveur spéciales sont accordées pour la fabrication de ce produit.

Berne. — Durant le mois d'octobre 1933, les hôtels et les pensions de la ville de Berne ont reçu 14.832 personnes, au lieu de 13.672 en octobre de l'année passée. Il y a eu 31.339 nuitées, contre 28.831 en octobre 1932. La semaine suisse de voyages a contribué pour une large part au résultat obtenu. Comparativement à l'année dernière, elle a fait monter le nombre des arrivées de 25,1% et celui des nuitées de 18,3%. L'accroissement des arrivées est exclusivement à la clientèle suisse. Il y a eu en effet 11.252 arrivées de Suisses contre 10.148 en octobre 1932 et 3579 arrivées d'étrangers contre 3524. L'occupation moyenne a été de 46,9% au lieu de 43,3 en octobre 1932. Le pourcentage d'occupation moyenne a été de 33,7 (30) dans les hôtels de premier rang, de 53,8 (49,7) dans ceux de second rang, de 50,8 (52,8) dans ceux de troisième rang et de 44,9 (35,8) dans les pensions.

Zurich. — Comme à l'ordinaire, l'affluence de la clientèle dans les hôtels et les pensions de la ville de Zurich a été beaucoup moins considérable en octobre que pendant les mois d'été. On a compté 28.315 arrivées, soit environ 4300 de moins qu'en septembre dernier, mais 1000 de plus qu'en octobre 1932. Il y a eu 16.260 Suisses contre 16.930 en octobre de l'an dernier. Par contre, le nombre des Allemands a augmenté; on en a reçu 6680 au lieu de 5150. Les chiffres concernant les autres pays n'accusent aucune fluctuation importante. On a noté entre autres l'arrivée de 1060 Autrichiens et de 1040 Français. — Le nombre des nuitées s'est élevé à 77.600, contre 74.600 en octobre 1932. Le pourcentage général d'occupation moyenne a été en conséquence quelque peu plus élevé dans toutes les catégories d'établissements. Il s'établit à 57%, contre 55,7 en octobre de l'année passée. Comme depuis longtemps déjà, ce sont les pensions qui travaillent proportionnellement le mieux, avec une occupation moyenne de 70% environ. Les hôtels de rang inférieur et ceux de premier rang n'atteignent pas une occupation moyenne de 49%.

Pour sauver les chemins de fer bernois. — Le gouvernement bernois a approuvé une proposition de son Département des travaux publics tendant à remplacer le tramway trop onéreux de la rive droite du lac de Thoune par un service d'autobus. Toutes les communes intéressées sont d'accord sauf Steffisbourg et Thoune, qui se préparent à faire au projet une opposition énergique. Chacun sait que le canton de Berne, propriétaire de chemins de fer qui lui coûtent exorbitamment cher, sera le dernier à passer dans le camp des partisans des transports sur route, plus souples et plus économiques cependant. Il met toutes les difficultés financières de ses voies ferrées sur le compte de l'auto et réclame impérieusement de la Confédération une aggravation des droits d'entrée sur la benzine. Comment concilier cette attitude avec la décision gouvernementale relative à la ligne de la rive droite de lac de Thoune? Le fisc arrache déjà de la bourse des propriétaires de véhicules à moteur près de 100 millions de francs par an. Le tourisme automobile a rapporté à la Suisse environ 80 millions de francs cette année. Recherchons la benzine et nous pourrions rayser cette recette de notre budget; elle passera aux pays touristiques dirigés dans un esprit plus commercial.

Agences de voyages et de publicité

Intermédiaire pour séjours de vacances. — Ce «bureau central» installé dans le village grison de Firstenen, adresse de nouveaux services à l'hôtellerie. Il est si facile à voir que le chef de cette entreprise n'a pas eu de visiteurs surtout aux taxes d'inscription et aux cotisations annuelles, que nous recommandons une nouvelle fois à nos sociétaires de ne pas donner suite à ces offres. Nous avons reçu de membres de notre société des informations suivant lesquelles l'argent qu'ils ont versé pour l'été dernier l'a été en pure perte. Nous allons signaler du reste cette «centrale» à l'autorité grisonne compétente.



AGENCE GÉNÉRALE POUR LA SUISSE: BERGER & Co LANGNAN (BERNE)

ORIGINAL-WELLNER

Hotel-Bestecke u. Tafelgeräte
Silber und schwersilber.
die bevorzugte Qualitätsmarke



Sächsische Metallwarenfabrik August Wellner Söhne A.G.
Zweigniederlassung Zürich

Zu mieten gesucht:
ca. 10 Waschkommoden u. Schränke

für 2 bis 3 Jahre. — Offerten sind zu richten unter
Chiffre P. S. 2570 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen
Hotel-Pension

mit kl. Restaurant und Umschwung (Zentral-
schweiz). Ganzjährig geöffnet. Neuzettlich
eingerichtet. 32 Betten. Für tüchtige Fach-
leute gesicherte Existenz. Bei grösserer An-
zahlung günstiger Kaufpreis. Offerten gefl.
unter Chiffre E. K. 2585 an die Schweizer
Hotel-Revue, Basel 2.

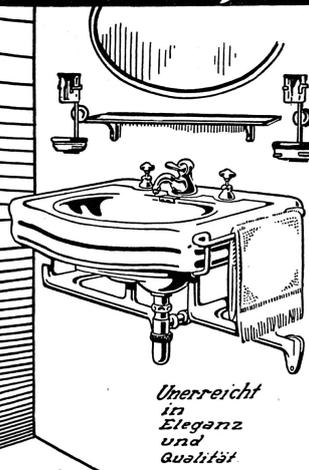
*Diese Schutzwand
ist aus
Glanz-
Eternit.*



Wohliche Wirkung
Sehr sauber
Dauerhaft
Leicht zu reinigen
Einfach zu montieren
Vorteilhaft im Preis
Offerte und Muster durch

GLANZ-ETERNIT A.G. NIEDERURNEN.

TROESCH'S
**HOTEL-
ZIMMER-TOILETTE**
Triumph



Unerreicht
in
Eleganz
und
Qualität

TROESCH & Co., A.-G.
• BERN - ZÜRICH - ANTWERPEN

OCCASION!
Wir haben zu äusserst billigen Preisen
abzugeben:

1 Waschmaschine
mit Unterfeuerung, Kupfertrommel
Durchmesser 650 mm, Länge 1200 mm.

1 Ausschwing-Maschine
Korbdurchmesser 600 mm, fabrikneu

Diverse Hotel-Gasherde
mit neuesten Brennern. Teils als Demonstrations-Objekte
gebraucht, teils als Miet-Objekte wenig gebraucht und
in tadellosem Zustande.

H. VOGT - GUT A. - G., ARBON

Zu vermieten eventl. zu verkaufen
per sofort oder nach Uebereinkunft

Pension Solaria
in Davos-Dorf

in schönster, sonniger Lage. Nähe Parsonsbahn u. Höhen-
promenade. Komfortabel eingerichtet. Sämtliche Zimmer
mit fliessend warm und kalt Wasser, 32 Fremdenbetten.
Betriebsbereit. Gefl. Anfragen unter Chiffre Of 498 D.
an Orell Füssli-Annoncen, Davos.

**A remettre dans ville
au bord du Lac Léman**

Hôtel-Café-Restaurant

belle situation, chiffre d'affaires important. On peut
traiter avec frs 60 à 70.000.— comptant. Tous les ren-
seignements à l'Indicateur S. A., Gd-Pont, 2, Lausanne.

Bei **Kapitalbeteiligung**

von 12—15 Mille günst. Gelegenheit für Ein- und Mitar-
beit in neues feine Spezialrestaurant (Diet) in prima Lage
in Zürich. Frühjahr 1934, für jung, geschickt, Koch(in),
Pâtissier, Büffeldame etc., auch für Anfangsstellung. Aus-
sichtsreiche Sache. Ausführl. Offerten erb. unter Chiffre
OF 2388 Z an Orell-Füssli-Annoncen, Zürich, Zürichhof.

Revue-Inserate haben Erfolg!

A vendre à LAUSANNE

Hôtel-Pension

d'excellente renommée, 30 chambres à coucher,
salons, grande salle à manger, chambres
d'employés, cuisines et dépendances spacieuses
et bien aérées. Belles installations. S'adr. à
chiffre E. N. 2562 à la Revue Suisse des
Hôtels à Bâle 2.

HOTEL'
Jahres- u. Saisons-geschäfte

die führende, seit über 25
vermittelt Jahren bestehende Spezial-
und Vertrauens-Firma

G. Kuhn, Zürich
Hotel-Immobilien
56 Bahnhofstrasse 56

Feinste Referenzen Strengste Diskretion

**ZU KAUFEN
GESUCHT**

gebrauchter, aber sehr
gut-erhaltener

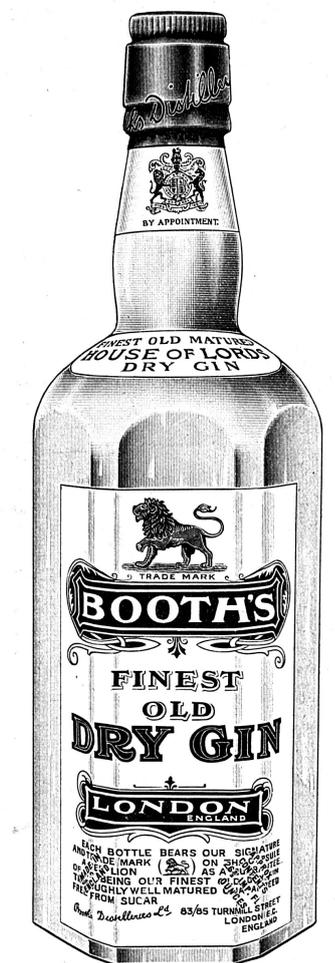
Servierboy

möglichst mit federnden
Gummirädern.

Offerten an Hotel Rigli-First, Rigli.



Schutzmarke



Agence générale pour la Suisse:
BERGER & Co, LANGNAU (Berne)

Hotel-Sekretär-Kurse

Gründl. u. praktische Ausbildung in allen kommerziellen
Fächern (Bureau- u. Verwaltungsdienst) einschliessl. allen
Bilanzen u. höheren Disziplinen der modernen Hotel- u.
Restaurantbetriebe. Spezialkurse für die deutsche Sprache
und alle Fremdsprachen. Kurse von kürzerer u. längerer
Dauer. Höhere Kurse: Diplom. Neuaufnahmen jed. Monat.

Man verl. Prospekt H. Gademanns Fachschule Zürich

Kaufmännisch gebildete **Tochter** 22 Jahre alt, aus gutem
Hause sucht Stelle als

Sekretärin

in Winterkurort in besserem Hotel, an erster oder zweiter
Stelle. Betroffene war schon als solche in Hotel an der
Riviera tätig, beherrscht die deutsche, franz., engl. und
ital. Sprache einwandfrei in Wort und Schrift. Eintritt
nach Belieben. Gefl. Off. unt. Chiffre R. B. 2600 an die
Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Buffet Suisse française demande
pour début mars un bon

**Chef de cuisine-
Restaurateur**

énergique et économique de 35 à 40 ans. Salaire à convenir.
Bonne faire offres sans bonus références. Place à l'année.
Offres sous chiffre B.T. 2549 à l'Hôtel-Revue à Bâle 2.

Hôtel-Café-Res.
à remettre

à cause de maladie. Au bord du
Léman, 10 chambres. A un prix très
avantageux. S'adresser sous chiffre P. E. 2590 à la Revue Suisse
des Hôtels à Bâle 2.

**Rolladen
Kipptore**

**Rolladenfabrik
A. Griesser & Aadorf**

FILIALEN:
LAUSANNE
Boulevard de Grancy 14
Tel. 33.272

ZÜRICH
Militärstr. 108
Tel. 37.398

BASEL
Gundeldingstr. 202
Tel. 29.849

Von sehr leistungsfähiger, angesehener schwei-
zerischer Textil-Fabrikationsfirma wird

erstklassiger Vertreter

zum Besuch von
HOTELS
RESTAURANTS
UND ANSTALTEN **gesucht.**

Zu bereisen wären Zentral- und Ostschweiz.
Sehr gute Dauerstelle für tüchtigen arbeit-
samen Mann. Sprachkenntnisse möglichst
Deutsch und Französisch.

Offerten mit Lebenslauf, Zeugnissen u. Photo
sind unter Angabe der bisherigen Tätigkeit
zu richten unter Chiffre N. E. 2504 an die
Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Schweiz. Hotel-
fachschule Luzern
Staatslich subventioniert

Der Allg. Fach- und Sprach-
kurs (3 Monate, Beginn 3. Januar)
ist ein erweitertes „Selbstkurs“
eine gute allg. Vorbereitung für das
Hotelfach, gleichzeitig vorzügliche Wei-
terbildung für stehende Hotelfach-
stellen. Prospekt sof. auf Verlangen.

Junge nette Tochter sucht Stelle für
Manicure-Pedicure u. Schönheitspflege

Diplomiert für Schönheitspflege, ebenfalls liegt Lehrzeug-
nis für Pedicure vor. Vorstellung zu jeder Zeit möglich.
Zuschriften an Klara Grünenfelder, Watt-Teufen, Post
Rietzhilf, St. Gallen.

Englische Sprachschule
mit oder ohne Pension

The Mansfield School of English, 6 Nicoll Road, London N.W. 10
Die Schule ist empfohlen durch den Internationalen Hotel-
besitzer-Verein in Köln und wurde von einem Mitglied dieser
Organisation persönlich besucht.

Barman sucht
BAR

zumieten od. sich
zu beteiligen.

Gefl. Offerten unter Chiffre
S. N. 2388 an Hotel-Revue,
Basel 2.

Brunolin
Bodenwische

per kg Fr. 1.45
unübertroffen in Preis
und Qualität

Boden-Oel
per Lt. Fr. 0.48

Bei grösseren Quantitäten Spe-
zialpreise. — Prompter Versand
direkt ab Fabrik.

Zu verkaufen

in schönster Lage am
rechten Ufer des Thuner-
see eine

**Hotel-
Besitzung**

mit 25 Betten. Prachtige Park-
und Gartenanlagen. Einzige schö-
nes Geschäft. — Kaufpreis Fr.
95.000.—, Anzahlung nach Ueber-
einkunft. Gefl. Anfragen unter
Kontroll-Nr. 150 an G. Schwarz,
Liegenschaftsverkehr in Konso-
liden. Jeden Dienstag im Rest.
Wäcker in Bern zu sprechen.

H. Brun Fabrik chem.-
techn. Produkte
Däniken/Olten
(Lieferant an Hotels 1. Ranges)



Existenz

Krankheitsfall ist alt-
eingeführtes, gutgehendes

Placierungsbureau

In grosser Stadt, bester Lage, samt
Inventar zu verkaufen. Einarbei-
tung. Offerten unter Chiffre K. G.
7845 Y an Publicitas Bern.

**ZENTRAL
HEIZUNGEN**

Ventilations-Froß-
tungs- & Warmwasser-
bereitungsanlagen

**MOERI & CIE
LUZERN**

VELTLINER

in feinsten Qualitäten zu ermässigten Preisen vom

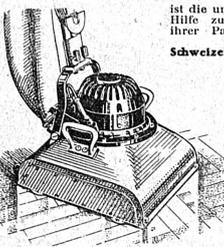
Spezialhaus
M. CHRISTOFFEL & Cie., CHUR

Muster und Preisliste Telephone 895




Champagne. LOUIS ROEDERER
general Agentur für die Schweiz: Fred. Navazza — Genf

Die elektrische
Spänmaschine „RAPID“
ist die unentbehrliche
Hilfe zum Reinigen
Ihrer Parkett-Böden
Schweizer - Fabrikat



**Spänt
Kehrt
Blocht
Saugt**

GROSSE ARBEITS-EINSPARUNG
Tüchtige Wiederverkäufer gesucht
Maschinenfabrik Gränichen A. G.
Gränichen bei Aarau

King George Whisky



Voss & Cie. Wein-
handlung **Zürich 5**
Überall erhältlich

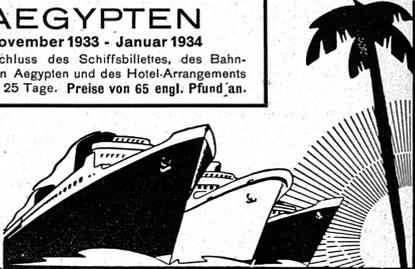
LLOYD TRIESTINO
Vereinigte Flotten Lloyd Triestino, Marittima Italiana, Sitar

5 Grosse Express-Dienste

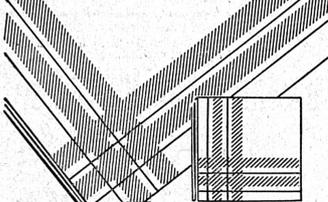
Aegypten
Cypern-Palästina
Griechenland - Istanbul
Indien
China

Rundfahrten im östlichen Mittelmeer

Kombinierte Forfaitbillete nach AEGYPTEN
November 1933 - Januar 1934
mit Einschluss des Schiffsbillettes, des Bahn-
billettes in Aegypten und des Hotel-Arrangements
für 18 bis 25 Tage. Preise von 65 engl. Pfund an.



Auskünfte und Platzbelegung bei der
behörl. pat. Generalagentur für Passage und Auswanderung:
„Suisse-Italie“ A. G., Sitz in Zürich Bahnhofstrasse 80
Platzbelegung auch durch sämtliche pat. Reisebureaux.



Tischwäsche
günstig bei der

LEINENWEBEREI
LANGENTHAL A. G.
IN LANGENTHAL

**Inserate lesen erwirkt
vorteilhaftern Einkauf!**

Revue-Inserate haben Erfolg!

KELLER'S
Sandschmierseife
und **KELLER'S**
Sandseifen
sind seit 25 Jahren die anerkannt
besten Putzmittel!
Von 50 kg an franko Talbahnstation. Reduzierte
Preise. Muster u. Offerte gratis. Erste Referenzen
und Auszeichnungen.
Chemische und
Seifenfabrik Stalden
(EMMENTAL)



MAGGI'S
WÜRZE

ist dank ihrer Ausgiebigkeit und der
besonderen Feinheit ihres Ge-
schmackes die billigste im Gebrauch.

Verlangen Sie ausdrücklich **MAGGI'S**-Würze. Kennzeichen: Name
Maggi, gelb und rote Etiketten und typische Form der Flaschen.

122 360

Sitzmöbel haben wir letz-
tes Jahr, im Krisenjahr 1932,
verkauft. Gibt es einen
überzeugenderen Beweis
für unsere Leistungsfähig-
keit und für die Beliebtheit
unserer ausgezeichneten
u. preiswürdigen Schwei-
zer-Erzeugnisse?
Achten Sie auf das
Armbrustzeichen!

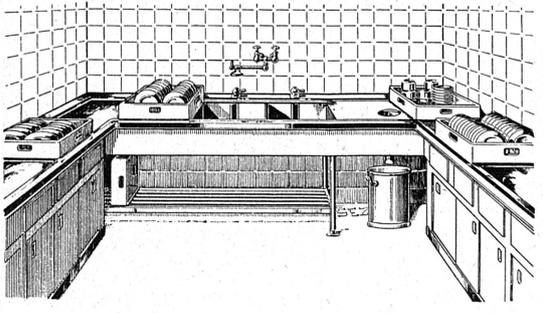


AG MÖBELFABRIK
HORGEN
GLARUS
IN HORGEN · GEGR. 1882
TELEPHON NO. 924.603

**Ihr Hotel ist stets
besetzt**

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische
mit fließendem temperiertem Wasser haben

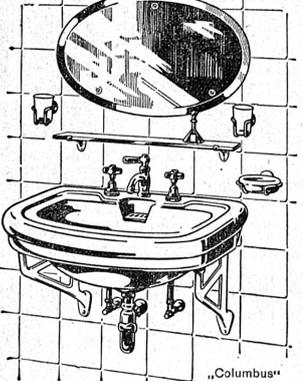
BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH
Aktien-Gesellschaft
Fabrik sanitärer Einrichtungen



SEZ PATENT-
SPÜLTISCHE
SPÜLMASCHINEN
ANRICHTTISCHE
etc. aus
**ROSTFREIEM
CHROMSTAHL**

Verlangen Sie Offerte

STÖCKLI & ERB
APPARATEFABRIK
KUSNACHT-ZCH



„Columbus“

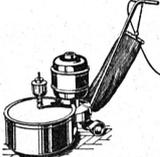
**Votre hôtel sera
toujours au complet**

si les lavabos avec eau courante et tem-
pérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH
Société Anonyme
Fabrication d'appareils sanitaires

**Berücksichtigt bei Euren Einkäufen stets
die Inserenten der „Schweizer Hotel-Revue“**

So viele haben mich gefragt
wie wir es eigentlich machen, dass unsere Böden jetzt gegen früher
immer in einem so viel besseren Zustande seien und ich bin froh,
stets unsere Universal-Putzmaschine vorführen zu können
teilt uns ein Kunde mit.
Wollen Sie sich unsere patent. Bodenputzmaschine Universal nicht
auch vorführen lassen?



Suter-Strickler Söhne, Maschinenfabrik, Horgen

Inserieren bringt Gewinn!



Fuchsbutter

die bewährte Schweizer
Marken-Tafel-Butter
Alle Sorten Back- und
Kochbutter - Spezialität:
Schlagrahm
von der Molkerei

FUCHS & Co., RORSCHACH